Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 21 Dhou-Elhajja 1441
11 août 2020

N° 56

36ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Autres Sociétés 1758
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions 1758
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce 1767
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Associations et syndics 1772
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques 1773
Avis aux créanciers 1781
Convocations
Sociétés anonymes 1783
Autres Sociétés 1792
Divers
Avis au public 1793
Rectificatifs 1796

CONSTITUTION DE SOCIETES

Autres sociétés

Avis

Suite à un acte sous-seing privé signé à la commune municipale Mahdia le 29/6/2020 et de la commune municipale de Sidi Bou Saïd le 25/6/2020, il est constitué une société d'avocats :

Dénomination sociale : «Société d'avocats Abdelly et Ben Othmen North Africa» est une société à responsabilité limitée

Son siège social se trouve dans le bâtiment Eguel building quartier Pine Bloc 6 - 3.5 sur les Berges du Lac 2, et sa succursale est dans Immeuble Le Prestige, rue Al Tayeb Al Mhiri, Mahdia

Le sujet de l'entreprise est un cabinet d'avocats professionnel et des conseils juridiques

Son capital est de trois cent cinquante mille dinars (350 000 000 DT),

Durée quatre-vingt dix neuf ans

Le gérant M. Samir Al Abdelly, réside Eguel building quartier Pine Bloc 6-3-5 sur Berges du lac 2

Les administrateurs :

- M. Samir Al Abdelly, réside Eguel building quartier Pine Bloc 6 - 3 - 5 sur Berges du Lac 2

- M. Adel Ben Othmen, réside à avenue Snad, rue Taher Sfar Hiboun Mahdia.

2020S00766SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Renouvellement des mandats des administrateurs,

Du Président Directeur Général,

Du Vice-président Directeur Général Délégué

Et du Commissaire aux Comptes

SOCIETE CENTRALE POUR L'EQUIPEMENT DU TERRITOIRE-TUNISIE

"SCET - TUNISIE"

S.A. au capital de 11.000.000 dinars

Siège social : 2, rue Sahab Ibn Abbad - 1002 Tunis

I.U : 0001296M

MF : 0001296MAM000

CNSS : 43622-69

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 8 juillet 2020, enregistré à la recette des finances - cité Mahrajane 1082 - Tunis, le 14 juillet 2020, sous le n°20802942 quittance n°48493, dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises de Tunis, sous le n°202058955 en date du 3 août 2020, il a été décidé de :

- Renouveler le mandat des membres du conseil d'administration pour une nouvelle durée de trois années, qui prendra fin le jour de la réunion de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

Le conseil d'administration est ainsi constitué :

* La Banque Internationale Arabe de Tunisie

* La Compagnie d'Assurances ASTREE

* Monsieur Slaheddine Bensaid

* Monsieur André FOS

* Monsieur François Gautheron

* Monsieur Lotfi Rebai

* Monsieur Saïd Drira

* Monsieur Karim Gharbi

- Renouveler le mandat de Monsieur Youssef Ennouri, commissaire aux comptes pour une durée de trois ans qui expirera le jour de la réunion de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2022.

Suivant procès-verbal du conseil d'administration du 20 juillet 2020, enregistré à la recette des finances - cité Mahrajane 1082 - Tunis le 23 Juillet 2020, sous le n°20803196 - quittance n°50192, dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises de Tunis, sous le n°202058955 en date du 3 Août 2020, il a été décidé de :

- Renouveler le mandat du Président Directeur Général, Monsieur Slaheddine Bensaid pour la durée de son mandat d'administrateur de trois ans, avec les mêmes pouvoirs qui lui ont déjà été conférés.

- Renouveler le mandat du Vice-Président Directeur Général Délégué, Monsieur Saïd Drira pour la durée de son mandat d'administrateur de trois ans, avec les mêmes pouvoirs qui lui ont déjà été conférés.

2020T00721SANB2

Renouvellement du mandat des Administrateurs

Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur

Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

Nomination du Président du Conseil d'Administration et du Directeur Général

SOMIP

Société anonyme

Au capital de 1.220.000 dinars

Siège social : Zone Industrielle El Afrane 1009 El Ouardia Tunis - Tunisie

I.U : 1054447G

En vertu de l'assemblée générale ordinaire du 3 juillet 2020 enregistrée à la recette des finances Rue du Sahel - 45 Av. de la Gare - Tunis le 13 juillet 2020 sous le n°20700980, Quittance n°M030142, il a été décidé :

- Le renouvellement du mandat des Administrateurs : Messieurs Nejib Doghri, Taoufik Chaibi, Mohamed Hédi Doghri et Mekki Dardouri pour une durée de 3 ans, c'est-à-dire jusqu'à la réunion de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2022.

- La ratification de la cooptation de M. Mourad Doghri en tant que nouvel administrateur jusqu'à la réunion de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2022.

- Le renouvellement du mandat du commissaire aux comptes la société Conseil Audit formation «CAF» membre de PCW représentée par Mr Abdelrahmane Fendri pour une durée de 3 ans, c'est-à-dire jusqu'à la réunion de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2022.

Et suivant le conseil d'administration du 3 juillet 2020 enregistré à la recette des finances Rue du Sahel- 45 Av. de la Gare - Tunis le 13 juillet 2020 sous le n°20700981, Quittance n°M030148 il a été décidé de nommer M. Nejib Doghri en qualité de Président du Conseil d'Administration et Taoufik Chaibi en qualité de Directeur Général pour une durée de 3ans, c'est-à-dire jusqu'à la réunion de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2022.

Une copie des procès-verbaux a été déposée au centre national du registre des entreprises le 23 juillet 2020 sous le n°202050269.

2020R01777SANB2

Mise en conformité des statuts avec le Code des Sociétés Commerciales

Société des Emballages Aluminium et Boissons Gazeuses

S.A. au capital de 79.000.000 de Dinars divisé en 7.900.000 actions de 10 Dinars

Groupe S.F.B.T.

Siège social : 5, Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

Identifiant unique : 0030142F

M.F : 0030142FAM 000

C.N.S.S. : 0007803547

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 26 mars 2020, enregistré à la recette des finances à Charguia - Tunis le 10 juin 2020 sous le n°20703403 - Quittance n°M065778, l'assemblée générale extraordinaire a décidé d'adopter les résolutions relatives à la mise en conformité des statuts avec le Code des Sociétés Commerciales. Ces statuts ont été enregistrés à la recette des finances à Charguia - Tunis le 10 juin 2020 sous le n°20803406 Quittance n°M065792.

Un exemplaire dudit procès-verbal et des statuts ont été déposés au Registre National des Entreprises de Tunis le 22 juin 2020 sous le n°203039105.

2020R01779SANB2

Renouvellement de mandat d'Administrateurs

Ratification de la cooptation d'un Administrateur

Dépôt des documents financiers de l'exercice 2019

Société des Emballages Aluminium et Boissons Gazeuses

S.A. au capital de 79.000.000 de Dinars divisé en 7.900.000 actions de 10 Dinars

Groupe S.F.B.T.

Siège social : 5, Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

Identifiant unique : 0030142F

M.F. : 0030142F AM 000

C.N.S.S. : 0007803547

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 26 mars 2020, enregistré à la recette des finances à Charguia - Tunis le 10 juin 2020 sous le n°20703405 - Quittance n°M065785, l'assemblée générale ordinaire a décidé :

* De renouveler les mandats d'Administrateurs de :

- Monsieur Mustapha ABDELMOULA

- Monsieur Guy DE CLERCQ

- Monsieur Elyès HAYDER

- Monsieur Gil MARTIGNAC

Pour une durée devant expirer à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2022.

* De ratifier la cooptation de Monsieur Mohamed Lassaad M'Zah, en qualité d'Administrateur, pour une durée devant expirer à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2022.

Un exemplaire dudit procès-verbal, des rapports des Commissaires aux comptes ainsi que des états financiers arrêtés au 31/12/2019 ont été déposés auprès du Registre National des Entreprises de Tunis le 22 juin 2020 sous le n°203039105.

2020R01780SANB2

Dépôt du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire et des états financiers relatifs à l'exercice 2019

SOCIETE DE MISE EN VALEUR ET DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE RAOUDHA

«SMVDA RAOUDHA»

S.A. au capital de 42.000.000 de Dinars divisé en 420.000 actions de 100 Dinars chacune

Groupe S.F.B.T.

Siège social : Centre Urbain Nord - 5, Boulevard de la Terre - 1082 Tunis

R.C. : B2459472003

M.F. : 858798Q PM 000

Affiliation à la CNSS : Régime général n°261824-21 - Régime agricole n°414083-87

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28 mai 2020, enregistré à la recette des finances à Charguia - Tunis le 17 juin 2020 sous le n°20703729 - Quittance n°M069641, un exemplaire dudit procès-verbal, des rapports des Commissaires aux comptes ainsi que des états financiers arrêtés au 31/12/2019 ont été déposés auprès du Registre National des Entreprises de Tunis le 29 juillet 2020 sous le n°202057210.

2020R01781SANB2

Mise en conformité des statuts avec le Code des Sociétés Commerciales

SOCIETE DE MISE EN VALEUR ET DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE RAOUDHA

«SMVDA RAOUDHA»

S.A. au capital de 42.000.000 de Dinars divisé en 420.000 actions de 100 Dinars chacune

Groupe S.F.B.T.

Siège social : Centre Urbain Nord - 5, Boulevard de la Terre - 1082 Tunis

R.C. : B2459472003

M.F. : 858798Q PM 000

Affiliation à la CNSS : Régime général n°261824-21

Régime agricole n°414083-87

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28 mai 2020, enregistré à la recette des finances à Charguia - Tunis le 17 juin 2020 sous le n°20703730 - Quittance n°M069643, l'assemblée générale extraordinaire a décidé d'adopter les résolutions relatives à la mise en conformité des statuts avec le Code des Sociétés Commerciales. Ces statuts ont été enregistrés à la recette des finances à Charguia - Tunis le 17 juin 2020 sous le n°20803731- Quittance n°M069645.

Un exemplaire dudit procès-verbal et des statuts ont été déposés auprès du Registre National des Entreprises de Tunis le 29 juillet 2020 sous le n°202057210.

2020R01782SANB2

Mise en conformité des statuts avec le Code des Sociétés Commerciales

SOCIETE TUNISIENNE DES BOISSONS DE L'OUEST

S.A. au capital de 16.640.000 Dinars divisé en 1.664.000 actions de 10 dinars chacune

Groupe S.F.B.T.

Siège social : Zone Industrielle - Kasserine

Identifiant unique : 0013938N

M.F. : 0013938N A M 000

Affiliation à la CNSS : N°0007486982

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28 mai 2020, enregistré à la recette des finances - Avenue Habib Bourguiba Kasserine - le 5 juin 2020 sous le n°20701987 - Quittance n°M033838, l'assemblée générale extraordinaire a décidé d'adopter les résolutions relatives à la mise en conformité des statuts avec le Code des Sociétés Commerciales. Ces statuts ont été enregistrés à la recette des finances - Avenue Habib Bourguiba Kasserine le 5 juin 2020 sous le n° 20701990 - Quittance n°M033856.

Un exemplaire dudit procès-verbal et des statuts ont été déposés auprès du Registre National des Entreprises de Kasserine le 7 juillet 2020 sous le n°202043774.

2020R01783SANB2

Renouvellement de mandat du commissaire aux comptes

Dépôt des documents financiers de l'exercice 2019

SOCIETE TUNISIENNE DES BOISSONS DE L'OUEST

S.A. au capital de 16.640.000 Dinars divisé en 1.664.000 actions de 10 dinars chacune

Groupe S.F.B.T.

Siège social : Zone Industrielle - Kasserine

Identifiant unique : 0013938N

M.F : 0013938N A M 000

Affiliation à la CNSS : N°0007486982

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28 mai 2020, enregistré à la recette des finances - Avenue Habib Bourguiba - Kasserine le 5 juin 2020 sous le n°20701989 - Quittance n° M033848, l'assemblée générale ordinaire a décidé de renouveler le mandat du Cabinet d'Audit et de Consultants, en qualité de commissaire aux comptes, pour les exercices 2020, 2021 et 2022.

Un exemplaire dudit procès-verbal, des états financiers et des rapports du commissaire aux comptes a été déposé au Registre National des Entreprises de Kasserine le 7 juillet 2020 sous le n°202043774.

2020R01784SANB2

Mise en conformité des statuts avec le Code des Sociétés Commerciales

SOCIETE INFORMATIQUE ET TELEMATIQUE

S.A. au capital de 200.000 Dinars divisé en 2.000 actions de 100 Dinars chacune

Groupe SFBT

Siège social : 5, Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis

Identifiant unique : 0428199E

MF : 0428199EAM000

Affiliation à la CNSS : N°0020694443

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

du 29 mai 2020, enregistré à la recette des finances à Charguia - Tunis le 22 juin 2020 sous le n°20703864 - Quittance n°M070920, l'assemblée générale extraordinaire a décidé d'adopter les résolutions relatives à la mise en conformité des statuts avec le Code des Sociétés Commerciales. Ces statuts ont été enregistrés à la Recette des Finances à Charguia - Tunis le 22 juin 2020 sous le n°20703863 - Quittance n°M070918.

Un exemplaire dudit procès-verbal et des statuts ont été déposés au Registre National des Entreprises de Tunis le 01/7/2020 sous le n°202042311.

2020R01787SANB2

Renouvellement de mandat du Président Directeur Général

SOCIETE INFORMATIQUE ET TELEMATIQUE

S.A. au capital de 200.000 Dinars divisé en 2.000 actions de 100 Dinars chacune

Groupe SFBT

Siège social : 5, Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis

Identifiant unique : 0428199E

MF : 0428199E AM 000

Affiliation à la CNSS : N°0020694443

En vertu du procès-verbal du Conseil d'Administration du 1er juin 2020, enregistré à la recette des finances à Charguia - Tunis le 22 juin 2020 sous le n°20803866 Quittance n°M070924, il a été décidé de renouveler le mandat de Monsieur Kais Zangar, en qualité de Président Directeur Général et ce, pour une durée devant expirer à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2022.

Un exemplaire dudit procès-verbal a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis le 01/7/2020 sous le n°202042311.

2020R01788SANB2

Renouvellement de mandats d'Administrateurs

Dépôt des documents financiers de l'exercice 2019

SOCIETE INFORMATIQUE ET TELEMATIQUE

S.A. au capital de 200.000 Dinars divisé en 2.000 actions de 100 Dinars chacune

Groupe SFBT

Siège social : 5, Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis

Identifiant unique : 0428199E

MF : 0428199E A M 000

Affiliation à la CNSS : N°0020694443

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 29 mai 2020 enregistré à la recette des finances à Charguia - Tunis le 22 juin 2020 sous le n°20703865 - Quittance n°M070921, l'assemblée générale ordinaire a décidé de renouveler :

1/ Le mandat d'Administrateur de Monsieur Mustapha Abdelmoula et ce, pour une durée devant expirer à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021

2/ Les mandats d'Administrateur de Monsieur Kais Zangar et de la Société de Fabrication des Boissons de Tunisie et ce, pour une durée devant expirer à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2022.

Un exemplaire dudit procès-verbal, des rapports du Commissaire aux comptes ainsi que des états financiers arrêtés au 31/12/2019 ont été déposés au Registre National des Entreprises de Tunis le 01/7/2020 sous le n°202042311.

2020R01789SANB2

Dépôt du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire

Dépôt des documents financiers relatifs à l'exercice 2019

SOCIETE TUNISIENNE DES BOISSONS DU NORD

S.A. au capital de 18.861.000 Dinars divisé en 1.886.100 actions de 10 Dinars

Groupe S.F.B.T.

Siège social : Zone Industrielle - 9000 Béja

Identifiant unique : 0014237T

M.F. : 0014237TAM000

CNSS : 0007126466

Un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28 mai 2020, enregistré à la Recette des Finances - 18, Rue Arbi Zarrouk - Béja le 8 juin 2020 sous le n°20702029 - Quittance n° M021736, des états financiers et des rapports du Commissaire aux comptes ont été déposés auprès du Registre National des Entreprises de Béja le 12 juin 2020 sous le n°202036707.

2020R01790SANB2

Mise en conformité des statuts avec le Code des Sociétés Commerciales

SOCIETE TUNISIENNE DES BOISSONS DU NORD

S.A. au capital de 18.861.000 Dinars divisé en 1.886.100 actions de 10 Dinars

Groupe S.F.B.T.

Siège social : Zone Industrielle - 9000 Béja

Identifiant unique : 0014237T

M.F : 0014237TAM000

CNSS : 0007126466

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28 mai 2020, enregistré à la recette des finances - 18, Rue Arbi Zarrouk - Béja le 8 juin 2020 sous le n°20702030 - Quittance n°M021738, l'assemblée générale extraordinaire a décidé d'adopter les résolutions relatives à la mise en conformité des statuts avec le Code des Sociétés

Commerciales. Ces statuts ont été enregistrés à la recette des finances - 18, Rue Arbi Zarrouk - Béja - le 8 juin 2020 sous le n°20702032 - Quittance n°M021744.

Un exemplaire dudit procès-verbal et des statuts ont été déposés auprès du Registre National des Entreprises de Béja le 12 juin 2020 sous le n°202036707.

2020R01791SANB2

Mise en conformité des statuts avec le Code des Sociétés Commerciales

Société Générale de Boissons et des Industries Alimentaires

S.A. au capital de 49.550.000 Dinars divisé en 495.500 actions de 100 Dinars chacune

Groupe S.F.B.T.

Siège social : Zone Industrielle - Ben Arous

Identifiant unique : 0307017K

Matricule fiscal : 0307017K

N° d'affiliation à la C.N.S.S. : 0008358972

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 26 mars 2020, enregistré à la recette des finances de Nouvelle Médina le 10 juin 2020 sous le n°20701389 - Quittance n°M026133, l'assemblée générale extraordinaire a décidé d'adopter les résolutions relatives à la mise en conformité des statuts avec le Code des Sociétés Commerciales. Ces statuts ont été enregistrés à la recette des finances de Nouvelle Médina le 10 juin 2020 sous le n°20701390 - Quittance n°M026137.

Un exemplaire dudit procès-verbal et des statuts ont été déposés au Registre National des Entreprises de Tunis le 16/6/2020 sous le n°202037585.

2020R01792SANB2

Renouvellement de mandat d'Administrateurs et du Commissaire aux comptes

Dépôt des documents financiers de l'exercice 2019

Société Générale de Boissons et des Industries Alimentaires

S.A. au capital de 49.550.000 Dinars divisé en 495.500 actions de 100 Dinars chacune

Groupe S.F.B.T.

Siège social : Zone Industrielle - Ben Arous

Identifiant unique : 0307017K

Matricule fiscal : 0307017K

N° d'affiliation à la C.N.S.S. : 0008358972

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 26 mars 2020, enregistré à la recette des finances de Nouvelle Médina le 10 juin 2020 sous le n°20701388 - Quittance n°M026132, l'assemblée générale ordinaire a décidé de renouveler :

- Les mandats d'Administrateurs de :

* La Société de Fabrication des Boissons de Tunisie

* La Société des Emballages Aluminium et Boissons Gazeuses

Et ce, pour une durée devant expirer à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2022.

- Le mandat du Cabinet d'Audit et de Consultants, en qualité de commissaire aux comptes, pour les exercices 2020, 2021 et 2022.

Un exemplaire dudit procès-verbal, des rapports du commissaire aux comptes ainsi que des états financiers arrêtés au 31/12/2019 ont été déposés au Registre National des Entreprises de Tunis le 16/6/2020 sous le n°202037585.

2020R01793SANB2

Société AL MAZAR de promotion immobilière

Société anonyme

Route Lafrane km 5 Résidence Héla

MF : 1254037/E/P/M/000

En vertu du procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration en date du 25 Février 2019 enregistré à la recette des finances de Sfax le 29 mars 2019 sous le numéro 19801500, quittance n° M001624. Il a été décidé ce qui suit :

- Renouvellement du mandat du PDG Mr. Thameur Abdennadher pour 3 ans finissant lors de l'AGO qui statuera les comptes de l'exercice 2020.

- Annulation de tous les pouvoirs du DGA Mme Sabrine Elloumi et non renouvellement de son mandat.

2020X00966SANB2

Election des membres du Conseil d'Administration

Désignation du commissaire aux comptes

Nomination du Président du conseil d'Administration

POLYCLINIQUE ESSALAMA SFAX

SA au capital de 6 102 500 Dinars

Siège social : Avenue de Martyrs, Place Bab Jebli 3003 Sfax

RC : B1135031997

MF : 503855N/A/M/000

1- En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires réunie le 16 juillet 2020, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés à Sfax le 23 juillet 2020 sous le n° 20802062, selon quittance n°M072393, il a été décidé :

1- D'élire Messieurs Youssef Ghayaza, Rachid Hentati, Morched Walha, Lotfi Turki, Mohamed Akram Mseddi, Mohamed Krid, Noureddine Elleuch, Mounir Gouiaa, Slim Charfi, Slim Elleuch, Wissem Kotti et Jaouhar

Bouzguenda en tant que membres du conseil d'administration, pour une période de 3 ans, soit les exercices 2020, 2021 et 2022.

2- De désigner Monsieur Raouf Ghorbel en tant que commissaire aux comptes de la société pour une période de trois ans qui expirera avec la tenue de l'assemblée générale ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2022.

II- En vertu du procès-verbal du conseil d'administration, réuni le 23 juillet 2020, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés à Sfax le 23 juillet 2020 sous le n°20802063, quittance n°M072403, il a été décidé de renommer Mr. Youssef Ghayaza aux fonctions de Président du conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur.

Dépôt légal : il a été déposé au greffe du tribunal de première instance de Sfax, le 29 juillet 2020 sous le n°202056838 deux exemplaires des deux procès-verbaux sus indiqués.

2020X00967SANB2

Additif

Annonce numéro 2020401345SANB2 parue au JORT n°51 datée du 24 juillet 2020. Société Tunisienne d'Industrie Agro-alimentaire «SOTUIA» SA au capital de 5 322 000 DT.

Siège social : 04-05 Zone Industrielle Utique Bizerte. Matricule fiscal : 1400878 J/A/M/000. Identifiant unique auprès du Registre National des Entreprises numéro 1400878J Concernant l'augmentation du capital. Il faut énoncer : Dépôt provisoire numéro AC031252020 en date du 3 août 2020.

2020401518SANB2

SOCIETE EPARGNE PARTENARIAT INVESTISSEMENT

S.A. au capital de 918.000 DT

16, Rue de Syrie - EPI Center - Tour C - 6ème étage - 1002 Tunis

Identifiant Unique / R.N.E : 341403 M

MF : 341403M

Affiliation CNSS : 206078-50

1. Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 9 juin 2020 enregistré le 10 juin 2020 à la recette des enregistrements des actes de sociétés 1er bureau Tunis, sous le n°20802586, quittance n°3566, il est décidé :

- La nomination des Administrateurs pour une durée de 3 années (2020, 2021 et 2022) :

Messieurs Khaled Bouricha, Moncef Ghorbel. Sonia Bouricha, Mohamed Triki, Mohamed Wassim Bouricha et la Société Financière de Développement (SOFIDE).

- La désignation de Monsieur Slim Mkaouar en qualité de commissaire aux comptes pour les trois exercices 2020, 2021 et 2022,

2. Suivant procès-verbal du Conseil d'Administration du 9 juin 2020, enregistré le 10 juin 2020 à la Recette des enregistrements des actes de sociétés 1er bureau Tunis, sous le n°20802587, quittance n° 3567, il est décidé :

- L'élection de Monsieur Khaled Bouricha Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'Administrateur,

- La nomination de Monsieur Mohamed Triki Directeur Général pour une durée de trois années avec délégation des pouvoirs.

Un exemplaire de chaque PV a été déposé au Registre National des Entreprises le 26 juin 2020 sous le numéro 202040787.

2020401527SANB2

DEFONTAINE TUNISIE S.A

55 Rue Fouchana

ZI Mghira - 2082 Fouchana

Capital social : 600.000 DT

CNSS : 083099-67

MF : 0029978

Suivant P.V de l'AGO tenue le 10/3/2020, enregistré à la recette des enregistrements et des actes de sociétés 1er bureau Tunis le 7/7/2020, sous le n°20803110, quittance n°4253, il a été décidé l'approbation des états financiers et du rapport du CAC, affectation de résultat pour l'exercice clos au 30/9/2019, quitus de gestion au Conseil d'Administration. Suivant le PV du Conseil d'Administration du 10/3/2020, enregistré à la recette des enregistrements et des actes de sociétés 1er bureau Tunis le 7/7/2020, sous le n°20803111, quittance n°4257, il a été décidé de renouveler le mandat de Mr. Heiko VIETMEIER comme Président du Conseil d'Administration pour une durée de trois ans, renouveler la nomination de Mr. Eric JACQUEMONT en tant que Directeur Général pour une durée de trois ans, de nommer Mr. Zouhair Bilel dans la fonction de Directeur Général Délégué pour une durée de trois ans. Exemplaires des P.V susvisés, états financiers sur support magnétique de même que les rapports du commissaire aux comptes, le tout relatif à l'exercice clos le 30/9/2019 ont été déposés au Registre National des Entreprises le 24/7/2020 sous le n°202051710.

2020401528SANB2

BEST INVEST

Intermédiaire en Bourde

Agrément n°42/96 du 19/7/1996

S.A capital social 1 400 000DT

M.F : 539087/N/A/M

CNSS : 210547-57

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire, réunie le 25 juin

2020 à 16 heures au siège de la société BEST-INVEST, 45 Rue du japon enregistré le 6 juillet 2020 à la recette des finances - Montplaisir, sous le n°20802513 quittance n°M050411, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 27 juin 2020 sous le n°202053469.

Il a été décidé ce qui suit :

1- Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

2- Approbation des conventions règlementées.

3- Quitus aux administrateurs.

4- Affectation du résultat.

5- Nomination des administrateurs : Messieurs Abdallah Day, Mahfoudh Barouni et Mohamed Ouniche pour les exercices 2020-2021-2022.

6- Nomination de Monsieur Adel Rekik, commissaire aux comptes membre de l'ordre des experts comptables pour les années 2020-2021-2022.

2020401541SANB2

BEST INVEST

Intermédiaire en Bourde

Agrément n°42/96 du 19/7/1996

S.A au capital social : 1 400 000 DT

M.F : 539087/N/A/M

CNSS : 210547-57

Suivant procès-verbal du Conseil d'Administration de la société BEST-INVEST du 25 juin 2020 enregistré à la recette des finances de Montplaisir Tunis le 6 juillet 2020 sous le n°20802514 quittance n°M050413 et dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 29 Juillet 2020 sous le n°202057726.

Il a été décidé ce qui suit :

- La nomination de monsieur Abdallah Day en tant que Président Directeur Général de la société BEST-INVEST pour les exercices 2020 - 2021 - 2022.

2020401542SANB2

SPI DIAR EL MELK

Société anonyme

Au capital de 600 000 DT

Siège social : 20 Rue d'Arabie Saoudite centre Galaxie 2000 Appt. D3/3-1002 Tunis Belvédère

MF : 1001242E

Par procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 02/9/2019 enregistré à la recette des finances Nelson Mandela, Tunis le 4/9/2019 sous le n°76983. Il en résulte que :

- L'assemblée générale a décidé de renouveler les mandats en tant qu'administrateurs, Mr. Med Khaled Bellagha, Mme Selma Ben Cheikh Ep. Bellagha et Mme Nadia Zid Ep. Souissi et ce pour une durée de trois (3) années qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2021.

- L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat de Mme Kaouther El Alk en tant que commissaire aux comptes et ce pour une période de trois (3) années qui viendra à l'expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2021.

Par procès-verbal de délibération du conseil d'administration en date du 02/9/2020 enregistré à la recette des finances Nelson Mandela du Tunis le 4/9/2019 sous le n°74769, il a été décidé :

- De renouveler le mandat de Mr. Med Khaled Bellagha en tant que Président Directeur Général de la société et ce pour la durée de son mandat d'administrateur finissant en 2021

- De renouveler le mandat de Mme Nadia Zide Ep, Souissi en tant que Directeur Général Adjoint de la société pour une durée de trois (3) ans

Il a été déposé au centre national du registre des entreprises, au bureau centrale de Tunis le 29/07/2020 sous le n°202056048 un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire ainsi qu'un exemplaire du procès-verbal de délibération du conseil d'administration.

2020401556SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

LA TUNISIENNE DES TECHNOLOGIES

ALIMENTAIRES

Société SARL

Au capital de 20.000 dinars

Siège social : Cité Doukali Morneg

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, réunie en date du 9 Mars 2002, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau - Mornag, le 3 avril 2002, dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Ben Arous en date du 13 Avril 2002, il a été décidé l'approbation des statuts mis à jour, en vertu des dispositions de la loi n°2000-93 du 3 novembre 2000 portant promulgation du code des sociétés commerciales sous le numéro vol 31, folio 68, case 278.

2020T00731SRLB2

LA TUNISIENNE DES TECHNOLOGIES ALIMENTAIRES

SOCIETE SARL

Au capital de 110.000 dinars

Siège social : Rue du Lac, Résidence Errihab II

1053 Les Berges du Lac

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, réunie en date du 2 janvier 2015, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau - Mornag, le 13 janvier

2015, dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première de Ben Arous en date du 13 février 2015, sous le numéro 15700221, il a été décidé la mise à jour des statuts.

2020T00732SRLB2

Changement du siège social

Société : SOS SURVEILLANCE

SARL au capital de 210 000 DT

Identifiant unique : 1068160R

MF : 1068160/RAM/000

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 21 octobre 2019 enregistré à la recette des finances des Berges du Lac le 26 mai 2020 sous le numéro de quittance M035873 et le numéro d'enregistrement 20702303 dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises le 13 juillet 2020 sous le n°202045252, il a été décidé :

- Changement du siége social de la société du : Immeuble Cristal Palace, rue du Lac d'Annecy -les Berges du Lac 1053 au n°1 Impasse 1 rue 9350 - Route de Mégrine Z4 ZI Saint Gobain - Djebal Jelloud.

2020R01812SRLB2

Acceptation de nouveaux associés et partage des parts sociales

SOCIETE DE DISTRIBUTION DE GAZ INDUSTRIELS ET TRANSPORT DE MARCHANDISE SARL

RC : N°8143621998

MF : 0583864H/A/M/000

Av. Majida Boulila, Diar El-Wafa Appt 312, 1er étage - 3027 Sfax

Il ressort du procès-verbal de l'AGE du 14/02/2018, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés de Sfax le 26/6/2018 Qn°3693 En°18103385, l'acceptation de nouveaux associés, le partage des parts sociales revenant au défunt Brahim Chebbi conformément à «El faridha» et la mise à jour des statuts.

Deux exemplaires du dit procès-verbal ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Sfax le 10/01/2019 sous le n°D8446298 demande n°20191409 et la mise à jour du registre de commerce.

2020X00989SRLB2

Acceptation de nouveaux associés et partage des parts sociales

SOCIETE VENTE D'EQUIPEMENTS ET PRESTATION DE SERVICES SARL

RC : N°B189772000

MF : 0736753A/A/M/000

Av. Majida Boulila, Diar El-Wafa Appt 312. 1er étage - 3027 Sfax

Il ressort du procès-verbal de l'AGE du 14/02/2018, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés de Sfax le 27/6/2018 Qn°3725 En°18403416, l'acceptation de nouveaux associés le partage des parts sociales revenant au défunt Brahim Chebbi conformément à «El Farldha» et la mise à jour des statuts.

Deux exemplaires du dit procès-verbal ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Sfax le 10/01/2019 sous le n°D8909800 demande n°20191408 et la mise à jour du registre de commerce.

2020X00990SRLB2

Société GENERAL DE MAINTENANCE INDUSTRIELLE SARL

Société à responsabilité limitée

Au capital social de 10 000 D

Siège social : Lot Torki Rue Ain Mariem Bizerte 7000

MF : 1581383T

CNSS : N°000000/00

Aux termes de procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue le 1/7/2020, lequel le procès-verbal a été enregistré à la recette des finances du palais des finances de Bizerte le 10/7/2020 sous le n°20501225 quittance n°M0028961 et a été déposé au guichet du registre national des entreprises de Bizerte le 15/7/2020 a été décidé :

- La dissolution anticipée et la liquidation de la société à compter du 01/7/2020 et la nomination de Madame Mariem Turki en qualité de liquidateur.

Ainsi tous créanciers sont appelés à notifier leurs dettes avec leurs justificatifs dans un délai de 20 jours de la parution de cette publication au siège de la société.

2020401520SRLB2

Cession des parts et nomination d'un nouveau gérant

Société Rawassi immobilière

Capital social : 4.000.000 NTD

Siège social : Résidence el Ouien Safia local n°2 cité el wahat 1 Aouina

Matricule fiscal : 1656694T

En vertu d'une assemblée générale extraordinaire en date du 22/8/200 enregistré à la recette des finances la Goulette sous le n°20703012 quittance n°57716.

- Cession des parts de la part de Mr Belhassen Aziz (200p) à Mr Hassen Khlaifi du total (400 P).

- Cession de 20 parts du total (400 P) de la part de Mr Hassen Khlaifi à Mr Anis Khlaifi

- La démission de Mr Belhassen Aziz

- Nomination de Me Ichraf Mansri Nouveau gérant.

2020401533SRLB2

BTWINZ SARL

Société à responsabilité limitée

Capital social : 3.000 Dinars

Golden Towers - Immeuble A- 4ème Etage Bureau n°5-Centre Urbain Nord - Tunis

I.U : 1552406/W

Suivant un procès-verbal de la décision collective extraordinaire des associés du 22/11/2019 enregistré à la recette des finances, Montplaisir Tunis le 26/11/2019 sous Qn°M114467, En°19806908

Les associés ont décidé de transférer le siège social de l'immeuble les Chalets - 1073 Montplaisir - Tunis ; AU Golden Towers - Immeuble A - 4ème Etage - Bureau n°5 - Centre Urbain Nord - Tunis

Dont un exemplaire du P.V a été déposé au Centre national du registre des entreprises sous l'identifiant unique n°1552406 W en date du 30/7/2020.

2020401535SRLB2

HIM FOOD SARL

Société à responsabilité limitée

Capital social : 10.000 Dinars

Mall Of Sousse - BP 133-4060 Kalaa Kebira

I.U : 1645302/c

Suivant un procès-verbal de la décision collective extraordinaire des associés du 4/3/2020 enregistré à la recette des finances Kalaa Kobra le 12/3/2020 sous Qn°15115, En°20500494.

Les associés ont décidé d'augmenter le capital. Le nouveau capital social est fixé à 10.000 DT.

Dont un exemplaire du P.V a été déposé au Centre national du registre des entreprises sous l'identifiant unique n°1645302 C en date du 30/7/2020.

2020401536SRLB2

Société Africaine de Presse et de Communication (SAPCOM) SARL

Société à responsabilité limitée

Capital Social : 1.000.000 DT

15, Rue 18 Janvier - 1000 Tunis

L'identifiant Unique : 001599/A

Suivant un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 5/6/2020 enregistré à la Recette des finances Rue Ghandi, Tunis le 10/7/2020 sous le Qn°M048851, En°20801864.

Les associés donnent tous les pouvoirs au gérant Mr. Béchir Ben Yahmed ou à la Co-Gérante Mme. Danielle, Marie, Hélène Oberto Ep. Ben Yahmed pour acquérir le bien immeuble et signer le contrat de vente et tout acte pour finaliser l'acquisition.

Dont un exemplaire du P.V a été déposé au Centre national du registre des entreprises sous l'identifiant unique n°001599 A en date du 30/7/2020.

2020401537SRLB2

SATUCO TUNISIA SARL

Société à responsabilité limitée

Capital social : 10.000 Dinars

Siège social : ZI Bir El Kassaa- En face du Marché de Gros - Ben Arous

Identifiant Unique : 0784395/R/N/M/000

Suivant un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 25/4/2018 enregistré à la recette des finances de Bir El Kassaa, le 26/6/2020 sous Qn°M017005, En°20800568.

Mr. Antonio Manuel Rodrigues Simões démissionne de son poste de gérant.

Les associés décident de nommer Mr. Jorge Salema Garçao José De Melo en qualité de nouveau gérant pour une durée indéterminée et de l'investir des pouvoirs prévus par les statuts.

Dont un exemplaire du P.V a été déposé au Centre national du registre des entreprises sous l'identifiant unique n°0784395 R en date du 4/8/2020.

2020401538SRLB2

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

Du 9 juillet 2020

SOCIETE FBS CREATION

SARL au capital de : 1 000 dinars

Siège social : Résidence GOLF Gammarth - Marsa - Tunis

RNE : 1377371X

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société «FBS CREATION», en date du 9/7/2020, enregistré à la recette des finances du Tribunal le 13/7/2020 sous le n°20803271, Quittance n°0004436 et dont deux exemplaires ont été déposés au registre national des entreprises le 17/7/2020 sous le n°202047174, il a été décidé à l'unanimité ce qui suit :

1- Approbation de cession de parts sociales.

2- Mise à jour de l'art 7 des statuts relatif à la répartition du capital.

3- Changement de la forme juridique de SUARL en SARL.

4- Nomination de Madame Emna Hamza nouvelle gérante de la société.

5- Mise à jour des statuts de la société.

2020401540SRLB2

Société Arroumania de boissons

à responsabilité limitée

R.C : B1478583

MF : 000MP/1478583/T

En vertu d'un P.V daté du 3/8/2020 enregistré à la recette des finances Sidi Bouzid le 3/8/2020 sous le n°20704053, il a été mis fin aux

fonctions de Me Faouzi Gammoudi en tant que gérant de la dite société, et il a été procédé à la désignation de Hichem Azri en tant que nouveau gérant avec les pouvoirs les plus étendus.

2020401543SRLB2

Nomination des Gérants

Société EDUCARO TUNISIA

SARL au capital de 204.000 DT

Siège social : 12 Rue du Lac de Turkana les Berges du Lac

Identifiant unique au Registre National des Entreprises : 1446574S

Affiliation CNSS : 552505-90

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale de la société EDUCARO TUNISIA en date du 30 juin 2020 enregistré à la recette des finances le Lac le 29 juillet 2020 sous le numéro 00703972 quittance n°M054541 et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises en date du 5/8/2020 sous le n°202059932.

Il a été décidé, suite à l'arrivée du terme du mandat de Monsieur Maher Tlili et la cessation de ses fonctions de Gérant, de nommer Mr Mohamed Ismail Mosbeh et Mr Karim Dhaouadi Cogérants de la Société EDUCARO TUNISIA pour une durée de 3 ans, avec les pouvoirs les plus étendus.

2020401578SRLB2

Augmentation du capital

SOCIETE EDUCARO TUNISIA

SARL au capital de 4.000 DT

Siège social : 12 Rue du Lac de Turkana les Berges du Lac

Identifiant unique au Registre National des Entreprises : 1446574S

Affiliation CNSS : 552505-90

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société EDUCARO TUNISIA en date du 23/10/2019 enregistré à la recette des finances le Lac le 7/7/2020 sous le numéro 00503347 quittance n°M049000 et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises à Tunis le 6/8/2020 sous le numéro 202060665.

Il a été décidé d'augmenter le capital social de la société EDUCARO TUNISIA d'un montant de 200.000 Dinars pour le porter de 4.000 Dinars à 204.000 Dinars, opéré par compensation avec les créances inscrites et prélevées des comptes courants associés.

2020401579SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat en date du 9/6/2010, enregistré à la recette des finances de Nabeul le 30/6/2010, sous le n°10202876 quittance n°M042295 Mme Olfa Ben Arfa, titulaire de la C.I.N n°04583539 demeurant à cité la mosquée Laaroussa Siliana, a vendu à Mr Nadhem Ben Arfa, titulaire de la C.I.N n°04584321 demeurant à cité la mosquée Laaroussa Siliana, la totalité du fonds de commerce à usage vente volailles, sis à l'Av 02 Mars 1934 Nabeul. Les oppositions seront acceptées au local sis à l'Av 02 Mars 1934 Nabeul.

2020T00719FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte de cession du fonds de commerce signé le 29/7/2020, enregistré à la recette des finances Dar Chaabane El Fehri le 30/7/2020 quittance n°Mo26858, enregistrement 20200944 entre Salah Sefsefi titulaire de la CIN 06276466 et l'identifiant unique n°1166387 H, demeurant à la rue Eljahedh Dar Chaabane el Fehri, et société le coin vague suarl en cours de constitution représenter par son gérant Mr Aymen Jouini titulaire de la CIN n°08512089, a été cédé le fonds exploité comme café 1ère catégorie sise à la rue de l'Environnement Dar Chaabane el Fehri avec tous ses éléments.

Les oppositions seront adressées au vendeur Mr Salah Sefsefi à son adresse rue Eljahedh Dar Chaabane el Fehri. Fin des oppositions : 20 jours après la date de la parution au Journal Officiel de la République Tunisienne (JORT).

2020T00720FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 5/3/2007, enregistré le 26/9/2011 à la recette des finances Habib Thameur Tunis, quittance M62720 enregistrement 11205972, Monsieur Ahemed Hammami CIN 00261351, demeure 8 rue Abou Kacem Chebbi Tunis a vendu à Mr Hédi Hammami CIN 00586731 et Mr Saleh Hammami CIN 05051824 demeurent 8 rue Abou Kacem Chebbi Tunis, le fonds de commerce destiné pour commerces alimentation générale, tissus, agrumes, chaussures, article ménagers et autres, situé au 18 rue d'Espagne. Les oppositions doivent être adressées à Mr Hédi Hammami 8 rue Abou Kacem Chebbi Tunis. Le présent avis a été publié au journal La Presse le 30/7/2020.

2020T00723FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances Rue H.Thameur le 22/7/2020, sous le n°20201287, Mr Mabrouk Anitri a

vendu le fonds de commerce à usage "frip", sis à Elhafsia Tunis avec les éléments corporels et incorporels à Mme Zaineb Borni.

Toute opposition doit se faire entre les mains de vendeur Mr Mabrouk Anitri au siège de l'actif commercial situé à Elhafsia Tunis, dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication de cette annonce.

Cet avis a été publié au journal Essahafa en date du 24/7/2020.

2020T00724FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP du 25/6/2020 enregistré à la recette des finances Charguia Tunis le 26/6/2020 sous n°20204033, Quit. n°M73499, Mr Houssem Kaouana C.I.N n°08714765, M.F : N°1626385 R, vend à la société en cours de constitution "LAVENGO CAR STATION". Tous le fonds de commerce du local (station lavage auto) sis à Tunis rue Taieb Siala n°55 Cité El Khadhra. Les oppositions doivent être adressées entre les mains de l'avocat Anouar Jeliti cabinet centre Zarrouk rue Ahmed Telili Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication au journal Echourouk et le Quotidien le 4/8/2020 et au JORT.

2020T00725FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Bardo en date de 10/7/2020 sous le n°20201761 quittance n°45886 ; monsieur Wasfi Zoghlami a vendu à monsieur Sofien Hdhili la totalité du fonds de commerce sis à 17 rue Ibnou Sina avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur telle que l'adresse si nommée au dessus dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk en date du 3 août 2020.

2020T00730FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte authentique en date du 25/6/2020 enregistré à la recette des finances Borj Louzir - Ariana en date de 14/7/2020 (enregistrement n°20201342/ quittance n°M034507), Hachani Atef a vendu à Saad Hasnia le fonds de commerce sis à magasin 157 rue Mostapha Mohsen Borj Louzir Ariana, son activité est "prêt à porter et commerce". Les oppositions doivent parvenir à l'acheteur à l'adresse du fonds dans les 20 jours suivant la publication de cet avis.

2020T00734FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date de 28/7/2020 enregistré à la recette des finances de Grombalia sous la quittance n°M048139 du 3/8/2020, enregistrement n°20202270 Mr Toumi Ben Sadok Cherif, résidant à 27 rue Taher Safer Grombalia Nabeul, a vendu son fonds de commerce à usage de réparation de selle (Tapisserie) sis à l'avenue Bourguiba Grombalia Nabeul à Monsieur Mehdi Ben Slaheddine Khelifi, résidant à Grombalia Nabeul.

Les oppositions doivent se faire entre les mains de Maître Slaheddine Khelifi rue Malek Ibn Anes Grombalia dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au J.O.R.T sous peine de forclusion.

Le présent avis a fait l'objet d'une publication au journal Essahafa du 6/8/2020.

2020R01819FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant vente acte sous seing privé le 17/7/2020, enregistré à la recette des finances de Fouchana le 21/7/2020, quittance n°045303m, Mme Ben Ali Malika a vendu à Mr Amine Ferjani tout le fonds de commerce consistant en un café de première catégorie immatricule fiscal n°000/C/N/12648/X sis au local n°389 lotissement Ahmadi Mohamdia Ben Arous avec tous les éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposée à l'acquéreur à l'adresse du fonds de commerce dans vingt jours à partir de la date de la publication au JORT.

Cette annonce a été publiée dans le journal Echourouk du 6/8/2020.

2020R01823FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé du 9/7/2020 et enregistré à la recette des finances de Chorben Mahdia le 17/7/2020 sous n°010788 quittance n°2000413.

Madame Latifa Slimen a vendu la totalité du fonds de commerce situé à Chorben Mahdia à Madame Khouldia Sana avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition d'un créancier du dit fonds de commerce doit être soumise devant l'acheteuse dans un délai qui ne dépasse pas 20 jours de la date de la parution au JORT.

2020S00765FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé en date du 23/7/2020 enregistré à la recette des finances de Ksar Hellal n°20201005 d'enregistrement n° du reçu M038429.

Abdallah Ibn Elhadj Khalifa a cédé à Aliaa Chaouch la totalité du fonds de commerce, sis à l'Avenue Habib Bourguiba Ksar-Hellal avec l'ensemble de ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions auront lieu dans les 20 jours qui suivent la publication du présent avis au journal Officiel de la République Tunisienne entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce.

Cet avis a été publié aux journaux "Echourouk" du 6/8/2020 et "Le Quotidien" du 6/8/2020.

2020S00767FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite acte sous seing privé du 16/7/2020 enregistré à la recette des finances de Kairouan le 3/8/2020 n°20202294 quittance n°M048617, les héritiers du feu Hamadi Mustapha Ayari soit ses fils Mohamed Makrem (07525199) Badreddine (07538082) Abdelmonem (02048486) et sa veuve Manoubia Ben Kiria (02013250), ont cédé à Mr Thibi Moncef CIN 07616419 la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels sis au n°58 souk el Halfaouine Kairouan.

Les oppositions peuvent être déposées chez société EL WIFAK des avocats sis à la rue Mohamed Hlioui Kairouan; 979511/F dans un délai de 20 jours à partir de cette annonce.

2020S00768FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p en date du 14/7/2820 enregistré à la recette des finances de Akouda le 22/7/2020 quittance n°18960, l'enregistrement 20201178 Monsieur Bassem Ben El Habib Ben El Swayah Ben Rhouma, demeurant à 20 Ouled El Ahmar Chott Meriem, Akouda, Sousse, titulaire de la C.I.N 09273896 a vendu à Monsieur Acrem Ben Mohamed Salah Abid, Demeurant à Rue El Nozha, Kâlaa Kebira, Sousse, titulaire de la C.I.N 09260440, le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels sis à sis à la Route Touristique El Tantana Chott Meriem Sousse, consistant en une boutique de prêt-à-porter dénommée Casanova.

Les oppositions doivent être faites dans le délai légal du 20 jours entre les mains de l'acheteur Monsieur Acrem Ben Mohamed Salah Abid à l'adresse du fonds.

Cet avis a été publié au journal quotidien "Echourouk" du 5/8/2020.

2020S00770FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé signé à la municipalité de Kalaa Sghira le 27/7/2020, enregistré à la recette des finances de Kalaa Sghira le 28/7/2020 sous le n°20200511 Mr Hassen Rouatbi a cédé à Mr Akram Rouatbi la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels destiné à la vente des articles informatiques et accessoires sis à Boulevard Habib Bourguiba à Kalaa Sghira. Cet acte a été publié au quotidien Echourouk et Le quotidien du 5/8/2020.

Les oppositions doivent être faites dans les 20 jours suivant la parution du présent extrait au Journal Officiel, entre les mains de l'acquéreur à son domicile sis à rue Ali Ibnou Abi Taleb Kalaa Sghira.

2020S00771FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 22/7/2020 enregistré à la recette Avenue Habib Bourguiba Sfax le 24/7/2020 n°20202102 quittance M045541, Lazhar Ben Hsan Ben Mohamed Abd Hédi a vendu à Mohamed Ben Salah Ben Mohamed Meki le fonds de commerce sis à la Route Manzel Chaker 5 Station Abid Sfax.

Les oppositions s'effectuent dans le délai de 20 jours de la publication au JORT à l'étude maître Habib Ben Romdhane sis à 61 Avenue Cheker Sfax.

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien le 29/7/2020.

2020X00965FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 20/7/2020 enregistré à la recette des finances rue Abou El Kacem Chebbi à Sfax, le 28/7/2020 quittance M073265 enregistrement n°20202110, Samia Baklouti (cin 01245618), Wissem Abdelhedi (cin 05363537), Houssem Abdelhedi (cin 05394853), Ines Abdelhedi (cin 08165401), Ahmed Abdelhedi (cin 11043781) et Mohamed Abdelhedi (cin 05331843), ont cédé à Hounaida Chikhrouhou (cin 05368362), la totalité du fonds de commerce consistant en le commerce des textiles sis au n°47 Rue Mecque à la ville antique à Sfax, avec tous les éléments corporels et incorporels.

Les oppositions sont acceptées entre les mains du Maître Hassene Abid, Imm. El Manar bloc C 1er étage n°4 Sfax 3000, dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cette annonce au J.O.R.T.

2020X00968FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un CSSP en date du 17/7/2020 enregistré à la recette des finances Danden en date du 20/7/2020 quittance n°M043729 enregistrement n°20202416, Mme Jouda Amina, titulaire de la CIN n°07314205, a vendu à Mr Abderrazek Abidi, titulaire de la CIN n°00705736 la totalité d'un fonds de commerce à usage pizzeria et casse-croûte avec tous ses éléments

corporels et incorporels ainsi que le droit au bail revenant de la location du lieu sis à avenue Hédi Chaker n°13 bis Mannouba 2010.

Les créanciers peuvent produire leurs créances et consulter le contrat de vente au cabinet maître Kamel Ben Messaoud sis à l'avenue Habib Thameur immeuble océan bleu 2ème étage Sfax, dans le délai légal à peine de forclusion.

Cette annonce a été publiée aux journaux "Al Chourouk" et "Le Quotidien" du 30/7/2020.

2020X00971FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Pa acte sous seing privé rédigé par maître Bahloul Nejah avocat à la cour d'appel domicilié à l'avenue Victor Hugo n°7 Sfax en date du 21/7/2020 enregistré à la recette des finances de Sakiet Eddair Sfax le 24/7/2020 quittance n°M033811, le numéro 20200735 ; monsieur Ben Mostafa Ben Mohamed Abid demeurant à avenue Bouzayaine maison 131 Sfax a vendu à madame Sonia Elhossine Ben Saïd épouse Abdelaziz Dammak demeurant à avenue Abdel Hadi n°11 Sakiet Eddair Sfax, la totalité d'un fonds de commerce consistant en café catégorie 1 sise à Markaz Elhatteb km 7, 3011 Sfax.

L'acquéreur a élu domicile au local susvisé ou les éventuels créanciers pourront déposer leurs oppositions au payement du prix dans un délai de vingt jours à partir de la publication de cette annonce.

Cette annonce a été publiée au journal Essabah du 30/7/2020.

2020X00973FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 24 juillet 2020, enregistré à la recette des finances Skhira Sfax le 28 juillet 2020; quittance n°M011451, enregistrement n°20200440 Mr Bachir Ben Ali El Jad, titulaire de la C.I.N. n°01123018, demeurant à cité Les Jasmins Skhira Sfax, a cédé à Mr Ridha Megris titulaire de la C.I.N. n° 08415431, demeurant à Skhira Sfax, le fonds de commerce exploité à la vente des produits alimentaires dans le local situé à la cité commerciale Skhira Sfax. Les oppositions doivent être faites au restaurant LE PARADIS rue Habib Bourguiba C.P. 3050 Skhira Sfax où un exemplaire du contrat de vente a été déposé et ce dans un délai de vingt jours à compter de la publication de la présente vente au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis est paru sur le journal Chourouk le 5/8/2020.

2020X00982FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 24 juillet 2020, enregistré à la recette des finances Skhira Sfax le 28 juillet 2020, quittance n°M011453, enregistrement n° 20200441 Mr Bachir Ben Ali El Jad, titulaire de la C.I.N. n°01123018. demeurant à cité Les Jasmins Skhira Sfax, a cédé à Mr Ridha Megris titulaire de la C.I.N. n°08415431, demeurant à Skhira Sfax, le fonds de commerce exploité à la vente des bijoux dans le local situé à la cité commerciale Skhira Sfax. Les oppositions doivent être faites au restaurant LE PARADIS rue Habib Bourguiba C.P. 3050 Skhira Sfax où un exemplaire du contrat de vente a été déposé et ce dans un délai de vingt jours à compter de la publication de la présente vente au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis est paru sur le journal Chourouk le 5/8/2020.

2020X00983FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 3/8/2020, enregistré à la R.F Sakiet Ezzit Sfax le 5/8/2020 quittance n°M040315 enregistrement n°20201055, Madame Jalouli Madiha CIN n°08775196 sis à Rue El Hadi Chaker approche elkalil n°5 El Ain Sfax a vendu à Monsieur Ahmed Kallel CIN n°11075600 sise à Rue Bourguiba n°141 Chehia Sfax, le F.C destiné pour le commerce des vêtements en détail sise au rez-de-chaussée de l'immeuble El Amen 2 rue Mongi Slim Sakiet Ezzit Sfax, identifiant unique 1411563B à l'RNE Sfax.

La vente Englobe uniquement les éléments incorporels sauf le nom commercial Le prix de vente est 15 milles dinars.

Toutes personnes voulant former opposition au payement du prix de la vente durant les 20 jours suivant l'insertion de cette annonce au J.O.R.T doivent s'adresser au vendeur Monsieur Mohamed Essam Khlif CIN n°05363269, ingénieur; sis Zanket el Medhafer n°3A Sakiet Eddayer Sfax où est déposé une copie légale enregistrée du contrat de vente.

Cet extrait est publié aux quotidiens Essabah et le Temps n°15.101 du 6/8/2020.

2020X00986FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Montplaisir sous le n°20202979, Q.n°M 055684, M Rchid Trabelssi Tunis belvédère 9 rue 7000 a vendu à Manoubi Ben Rhouma Cité Rmila Marsa Garbia Tunis la totalité du fonds de commerce pour réparation radios et télé avec ses éléments corporels et incorporels ex rue Ben Levis n°4 et actuellement rue Med Saleh Mrad n°4 Tunis.

Toute opposition doit être formulée entre les mains de Manoubi Ben Rhouma 26 Avenue Ibn Maja cité Khadhra Tunis dans le délai de 20 jours à partir de la parution de cet avis au JORT.

Le présent avis est déjà paru au journal Echourouk le 4/8/2020.

2020401519FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de la Marsa en date du 24 juillet 2020 quittance n°76096 enregistrement n°20203380 Neji Karmandi a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en tant qu'intermédiaires commerciaux résidence l'arche de Carthage jardins local B4 aux jardins de Carthage Tunis à Monsieur Sami Mellitti au prix de dix mille dinars toutes oppositions doivent être faites entre les mains du rédacteur de l'acte Maître Yousra Karmandi avocate à son étude sise à la rue Habib Bourguiba n°119 Kram Est et ce dans un délai de 20 jours qui suivent la publication de cette annonce au JORT.

2020401521FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte SSP enregistré à la recette des finances de Ajim Jerba le 27/7/2020, quittance n°M011308, enregistrement n°20200310, Abderazak Ben Bouiche Ouderni, demeurant à Ajim a vendu à Abderazak Ben Bouiche Mahou, demeurant à Ajim Jerba, le fonds de commerce, consistant en café de première catégorie, sis à Ajim Jerba.

Les oppositions doivent être déposées auprès de l'acheteur du fonds de commerce vendu et ce dans un délai de 20 jours après la publication de la vente au Journal Officiel.

Cette annonce est publiée aux journaux le Quotidien et Achourouk du 29 Juillet 2020.

2020401534FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant acte S.S.P. enregistré le 27/7/2020 à la recette des finances Montplaisir (Q n°M055648, E n°20202974), Mohamed Salah Sassi demeurant à 38 rue Erraihane el Mourouj 3 Ben Arous, a cédé à M. Nabil Arfaoui la totalité du fonds de commerce exploité au 29 Rue Imam Rassaa Magasin n°2 Tunis, destiné à toutes les activités commerciales.

Les oppositions éventuelles devront être faites entre les mains de l'avocat Maître Zied Bacha de la société Internationale Avocats Conseils, 12 Avenue Haroun Errachid, Mutuelle ville, Tunis, dans les 20 jours de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a paru sur le journal la presse du 5/8/2020.

2020401547FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat signé le 14/7/2020 enregistré à la recette des finances la Goulette le 14/7/2020 sous le numéro 20202833 quittance n°55589 Mme Samia Jamel demeurant à la résidence Yamama n°03 2/2 A el Mourouj - Ben Arouss a cédé à Mme Ahlem Ben Chaabane la totalité du fonds de commerce existant à l'avenue Houcine Bouzaiene n°27 le Kram.

Les oppositions seront reçues chez la venderesse Mme Samia Jamel en son adresse sus-mentionnée dans un délai de 21 jours à partir de la parution de cet avis au JORT. Cet avis a été publié au Journal le Quotidien en date du 5/8/2020.

2020401548FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé signé le 7 et 8 juillet 2020 et enregistré à la recette des finances la Goulette le 20/7/2020 quittance n°56606 enregistrement n°20202910 Madame Narjes Bent Ali Ben Kacem Abid titulaire de la CIN 01345163 résidante à 10 rue Khlifa Gaalooul Enkhilette Ariana nord Ariana a cédé à Monsieur Ridha Ben Chaieb Ben Nasser titulaire de la CIN 05324887 résidant à villa JB résidence Najla Raoued Ariana nord Ariana et Monsieur Montassar Ben Rejab Doukali titulaire de la CIN 07399709 résidant à 33 rue Houcine el Jasiri cité 18 janvier Ettadhamen Ariana et Abdelaziz Ben Mohamed Anene Chami titulaire de la CIN 07471970 résidant à 22 rue Foulgua jardins el Menzah 2 el Mnihla Ariana le fonds de commerce exploité au n°48 avenue Khaled Ibn El Walid l'Aouina Tunis destiné à la pâtisserie et qui sera exploité comme opticien

Les oppositions seront reçues à l'adresse de l'acheteur Abdelaziz Ben Mohamed Anene Chami résidant, à 22 rue Foulgua jardins el Menzah 2 el Mnihla Ariana dans le délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié dans le journal - Echourouk - du 29/7/2020.

2020401552FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte enregistré à la recette des finances de la Goulette le 21/7/2020, sous le n°20202947, quittance n°57082, Monsieur Mohamed Al Hadi Mahathbi a cédé à Monsieur Rachid Khawoildi un fonds de commerce avec tous ses éléments Morales et rien d'autre situé à 10 rue Sajnen El Kram Ouest - Tunis destiné à la vente de produits alimentaires. Cette annonce a été publiée au journal "Chourouk" pour le 6 août 2020 sous le n°IP0120/01796.

2020401553FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat signé le 3/8/2020 enregistré à la recette des finances la Marsa le 5/8/2020 sous le numéro 20203625 quittance n°79078, Mr Ahmed Hassen Ferjani demeurant au n° 13 Rue Hédi Saaidi - la Marsa, a cédé à la Société SORES - SARL

représentée par son Gérant Mr Karim Gribaa enregistrée au R.N.E. sous le numéro 1135346C, la totalité du Fonds de commerce existant au n°03 rue Mami - la Marsa.

Les oppositions seront reçues chez la Société SORES - SARL à l'adresse choisie n°01 Rue Mami la Marsa dans un délai de 21 jours à partir de la parution de cet avis au JORT. Cet avis a été publié au Journal le Quotidien en date du 7/8/2020.

2020401561FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte daté du 8/7/2020 enregistré à la recette des finances Dahmeni Kef n° d'enregistrement 20300365 quittance n°M010518. L'entreprise a justifié à Marwa Bent Mohamed Aloui CIN 08096571 tout le fonds de commerce les ABATTOIRS CHAHIA sis à Avenue Dahmeni Kef. Toutes oppositions seront déposées chez l'adresse du fonds pendant 20 jours à partir de la date de la parution au JORT.

2020T00733FCCC3

Location de gérance libre d'un fonds du commerce

Par un acte sous seing privé du 21/7/2020 enregistré à la recette des finances d'Ezzahra en date du 21/7/2020 n°025282 et n° d'enregistrement 20301067, Mr Hédi Kacem loue à Mme Wala Kraiem par une gérance libre le total de fonds de commerce sis au 17 Av. Farhat Hached Ezzahra pour l'usage d'alimentaire générale.

2020R01795FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 15 janvier 2020, enregistré à la recette des finances de Ben Guerdane le 15/01/2020, quittance n°M003629, numéro 20300092, M. Khalifa Ben Salem Souii titulaire de CIN n° 03454422, a loué à M. Soufiane Ben Hédi Jouini titulaire de la CIN n°08618204, le fonds de commerce «café el-candile» situé à Route Aouija km 1.5 Ben Guerdane Médenine, avec tous ses éléments corporels et incorporels et ce pour une durée d'une année renouvelable, commençant du 01/01/2020. Cette location a été conclue moyennant un loyer mensuel s'élevant à 650 D.

Les oppositions sont recevables entre les mains du locataire gérant à l'adresse sus indiquée dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT.

La publication de la location a été effectuée sur le quotidien Echourouk du 12/7/2020.

2020X00985FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Création d'un complexe de développement dans le secteur agricole

Suite à la décision délivrée, un permis de constituer un complexe de développement dans le secteur agricole de la part du gouverneur de Sidi Bouzid, sous le numéro 8/2088 le 25/02/2020, un complexe de développement agricole a été créé :

- Nom : Radâ

- Lieu : Radâ

- Région : Radâ

- Ses objectifs : Fournir de l'eau potable aux régions de Radâ.

- Comité.

- Président : Hammadi Abdelli

- Le trésorier : Felhi Khalil.

2020X00975APSF1

Création d'un complexe dans le secteur de l'agriculture

(BENI KDELL ELBAKARA)

Selon la décision d'un permis de former un complexe de développement dans le secteur agricole de Monsieur le gouverneur de Tataouine le 30 Septembre 2019 sous le numéro 48, un complexe de développement agricole a été créé :

Nom : BENI KDELL ELBAKARA

Siège : La cité EST Dehiba

Zone d'intervention : Dehiba

Tâches : Plantation d'arbres, légumes et arrosage

Le comité : Président : Jmaa Elmeskin, Le trésorier; Dhaw Eltlili.

2020X00976APSF1

Constitution du syndic de résidence

CYRUS LE GRAND

Sis à rue Cyrus le grand le passage Tunis

Suite au procès-verbal de l'assemblée générale constitutive a élu le syndic de résidence "CYRUS LE GRAND" sis à rue Cyrus le grand le passage Tunis rédigé le 29/6/2020 et enregistré à la recette des finances Nelson Mandela le 21/7/2020 sous le n°20801654. Mr Moncef Ben Hamida a été élu président du syndic il a l'étendu pouvoir de prendre toute décision concernant la gestion de l'immeuble.

2020401560APSF1

Homologation de résolutions

Procès-verbal

Selon le procès-verbal daté le 26 juin 2020 le renouvellement de syndic de l'immeuble Horizon 3 sis route de Gremda km 4.5 Sfax et il a été nommé monsieur Nabil Hachicha président et Slim Chakroun trésorier et madame Khansa Fourati membre.

2020X00992APSF2

Avis

En vertu du PV de l'assemblée des acquéreurs de l'immeuble "Le casino" de La Goulette tenue le 5 juillet 2020 enregistrée à la recette des finances de La Goulette le 13 juillet 2020 numéro 53271 reçu numéro 20702680, il a été décidé :

1. Adoption du rapport moral et rapport financier de la période août 20181 août 2019 et celle de juillet 2019 juin 2020

2. Ratification et renouvellement de la décision de l'assemblée du 20 mai 2020 concernant les cotisations des locaux commerciaux.

3. Décision d'assurance des locaux communs

4. Assurance des appartements et commerces par leurs acquéreurs.

5. Election du nouveau bureau

- Chokri Tebourbi : Président du syndic

- Docteur Kassem Ben Hamza : Trésorier

- Mohamed Imed Mahjoub : Secrétaire général

- Salem Ben Madkhkour et Maher Ben Guiza : Membres.

2020401557APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Cabinet Chaker Avocat

M.F : 1139464A/A/M/000

Tél : 71.257.859

A la demande de : STUSID BANK chez ADR 5 Rue Talleyrand Tunis.

Contre la partie saisie : Emmanuelle Leila Kefi 8 Rue Pierre Mendes France Mutuelleville.

A la diligence de Cabinet Chaker Avocats représenté par Maître Yahia Chaker Avocat à la cour de cassation 38 Rue Ghandi Tunis.

Parties indivises à vendre : les 40.000 parts indivises du TF 57203 Tunis consistant en un terrain de 22 ha 70 a 04 ca sis à Mornag sur la route Fahs Mornag dont 4 ha sont occupés par la partie saisie non exploités au milieu d'espaces de grande cultures et d'agrumes utilisés comme dépôts de rochers de marbres.

Mise à prix : 330.187d154 après rabaissement de 40% Frais en sus.

Date et lieu de la vente : Jeudi 3/9/2020 devant le tribunal de 1ère instance de Ben Arous à 9H.

On peut visiter l'immeuble tous les jours.

Les parts Indivises à vendre sont situées dans la zone d'intervention du l'AFA et leur vente est soumise à l'autorisation du gouverneur.

2020T00727VEPA1

Cabinet Chaker Avocats

MF : 1139464/A/A/M/000

Tel : 71.257.859

A la demande : de la Société Tuniso Qatarite de Recouvrement Rue des sciences centre Urbain Nord Tunis.

Contre la partie saisie : Messouda Dridi et Sofiene, Nejla, Wafa, CIN inconnues et Dhafer CIN n° 083813846 Rue Hassen Ennouri Menzel Bourguiba.

A la diligence de Cabinet Chaker Avocats représenté par Maître Yahia Chaker 38 Rue Ghandi Tunis.

Immeuble à vendre :

1/ Objet du TF n°22638 Bizerte consistant en un terrain de 375 m² sis à Menzel Bourguiba Rue Hassen Nouri sur lequel est édifié un logement vétuste de 180 m² bâtis composé de 3 chambres, salon, cuisine, Véranda et salle de bain.

2/ Objet TF n°38885 Bizerte consistant en un terrain de 4731 m² sur lequel est édifiée une construction composée 4 chambres et un puits et un transformateur le reste implanté d'arbres fruitiers.

Mise à prix :

1/ 188.100d000 pour le TF n°22638 Bizerte

2/ 567.720d000 pour le TF n°38885 Bizerte

Le tout frais en sus.

Date et lieu de la vente : devant le Tribunal de 1ère instance de Bizerte mardi le 8/9/2020 à partir de 9H.

On peut visiter l'immeuble tous les jours.

2020T00728VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Barouni Moncef

Avocat à la cour de cassation

Avenue de France - Néapolis Centre - Nabeul

Tél : (72) 232 649

Fax : (72) 223 193

MF : 294027 R/A/P/000

A la demande de : Madame Issaoui Rommana Bent Ammar, qui a fait élection de son domicile au cabinet de Maître Barouni Moncef, Avocat à la cour de cassation, sis à l'Avenue de France - Néapolis Centre - Nabeul.

Contre la partie saisie : Monsieur Hjidri Ali ben Bechir Ben Abdallah, qui a fait élection de son domicile au cabinet de Maître Sellami Mohamed, sis au 133 Avenue Habib Bourguiba - Nabeul.

A La diligence de : Maître Barouni Moncef, Avocat à la cour de cassation, demeurant à l'Avenue de France - Néapolis Centre - Nabeul.

Immeuble à vendre : Un premier étage à usage d'habitation d'une superficie de (80) m² Composé de trois chambres, une salle d'eau, une

cuisine, un hall, situé à une impasse à travers rue d'Algérie à Beni Khiar, délimité au Sud par Mr Chtioui Mohamed, au Nord par Mr Boubaker Ahmed, à l'Ouest Ben Sidhom Abdelkarim et à l'Est par Mr Frouja Mohamed Sgaier, l'immeuble est équipé d'eau et d'électricité.

Mise à prix : trente six mille soixante deux dinars sept cent quatre vingt dix millimes (36.062,790) Frais en sus.

Date et lieu de la vente : Mardi 8/9/2020 à partir de 8h30 du matin devant la chambre des saisies immobilières du Tribunal de 1ère instance de Nabeul, sis à l'Avenue Taib M'hiri Nabeul.

On peut visiter l'immeuble tous les jours.

Observations :

1) Pour participer à la vente, les étrangers doivent obtenir l'autorisation préalable de Monsieur le gouverneur de Nabeul.

2) Tout participant doit consigner le tiers (1/3) de la mise à prix, et se faire représenté par un avocat.

3) Pour prendre connaissance du cahier de charges, s'adresser au greffe du tribunal de 1ère instance de Nabeul ou au cabinet de l'avocat poursuivant, pendant les jours et heures ouvrables.

2020R01772VEPA1

Vente aux enchères

Me Neggazi Jamel

Avocat

Avenue de la République - Grombalia

Matricule fiscal : 1191194/V/P/000

Tél : 72.214.173 / 94-553-525

1/ Le créancier demandeur de la poursuite judiciaire : La banque AMEN BANK, une société anonyme, en la personne de son représentant légal, inscrite au registre de commerce relevant du tribunal de première instance de Tunis, sous le n°176041996B, son siège social sis à Av. Mohamed V - Tunis (en sa qualité de créancier nanti).

2/ Le débiteur assigné de la saisie : Monsieur Khaled Ben Mohamed Ridha Boutouria, ingénieur, titulaire de la CIN numéro 05147577, domicilié au 13 Rue du Stade Ben Arous (en sa qualité de débiteur hypothécaire).

3/ L'avocat chargé de la poursuite : Maître Neggazi Jamel, avocat près la cour d'appel, son étude sise à Av. de La République - Grombalia - Nabeul.

4/ Désignation du bien immobilier objet de la saisie.

Le bien immobilier objet de la vente est la totalité du premier étage dont la superficie est de 170 parts d'une villa sise à la Rue Abou Baker Essedik, adjacent à la Place Ettaouba à la ville de Rades du gouvernorat de Ben Arous, portant le numéro municipal 13 et fait l'objet du titre foncier numéro 51525 Ben Arous dénommé «ELHANA», dont la superficie totale est de 737 parts, où il est accessible à travers des escaliers qui commencent du rez-de-chaussée à travers le jardin et mènent à une cour, puis jusqu'à l'entrée principale du premier étage qui mène directement à un salon, à sa gauche une cuisine ouvrant sur un balcon découvert et à sa façade une entrée qui mène à une cour, à sa droite un salon avec un balcon et à sa gauche une salle d'eau, une salle de bain et deux chambres. La totalité du premier étage couvre environ 156 m².

5/ Le prix d'ouverture du bien immobilier à vendre :

Le prix est de cent quatre vingt douze mille et trois cent quatre vingt dinars (192 380 d 000), sans considérer les frais de la poursuite qui seront déclarés le jour de l'audience.

6/ Date et lieu de l'enchère : Le jeudi correspondant au dix septembre deux mille vingt (10/9/2020) près la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Ben Arous à partir de neuf heures du matin.

7/ Conditions de visite du bien objet de la saisie :

Le bien objet de la vente peut être visité tous les jours. Afin de consulter le cahier des charges, vous pouvez contacter le greffe du tribunal de première instance de Ben Arous ou l'avocat chargé de la poursuite. Pour participer à l'enchère, il faut déposer le 1/3 du prix d'ouverture à la trésorerie générale de la Tunisie ou présenter un chèque certifié solvable ou une garantie bancaire irrévocable et charger un avocat à cet effet. Quant aux étrangers, ils doivent obtenir l'autorisation du gouverneur.

2020R01798VEPA1

Vente aux enchères

Me Neggazi Jamel

Avocat

Avenue de la République - Grombalia

Matricule fiscal : 1191194/V/P/000

Tél : 72.214.173 / 94-553-525

1/ Le créancier demandeur de la poursuite judiciaire : La banque AMEN BANK, une société anonyme, en la personne de son représentant légal, inscrite au registre de commerce relevant du tribunal de première instance de Tunis, sous le n°176041996B, son siège social sis à Av. Mohamed V - Tunis (en sa qualité de créancier nanti).

2/ Le débiteur assigné de la saisie : Monsieur Kamel Ben Mohsen Ben Kacem Ksibi, titulaire de la CIN numéro 05254512, domicilié à Midoun Djerba gouvernorat de Médenine et le cas échéant à son domicile sis au numéro 19 Rue de Jérusalem - Hammam Chatt 1064 Ben Arous (en sa qualité de créancier principal et caution en numéraire).

3/ L'avocat chargé de la poursuite : Maître Neggazi Jamel, avocat près la cour d'appel, son étude sise à Av. de La République - Grombalia - Nabeul.

4/ Désignation du bien immobilier objet de la saisie :

Le bien immobilier objet de la vente est la totalité du bien immobilier objet du titre foncier numéro 19793 Ben Arous, dénommé «Souad», sis à la Rue de Jérusalem - Hammam Chatt Ben Arous, dont la superficie est de 400 m², qui est un terrain de forme rectangulaire, sa façade sud sur la Rue de Jérusalem, ses limites sont diagnostiquées sur place, dans une part sur la rue suscitée et dans une deuxième part sur des biens immobiliers adjacents, qui comprend une villa à vocation d'habitation avec un rez-de-chaussée et deux étages, pour le rez-de-chaussée, son entrée principale mène directement à un hall, à sa gauche une salle d'eau, une salle de bain, un hall extérieur couvert, à sa droite une cuisine de forme connexe, à sa façade un salon. Sur le côté sud de cet étage, se trouve un garage dont l'entrée est sur la rue et cet étage couvre environ 203 m², tandis que pour le premier étage est accessible par un escalier qui commence au premier étage et se termine à un salon en deux parties séparées par des escaliers, à sa gauche une chambre et une salle d'eau. Cet étage couvre environ 185 m², alors que le deuxième étage, est aussi accessible à travers des escaliers qui commencent du premier étage et se terminent sur un couloir, à sa droite deux chambres et une troisième chambre avec un balcon, à sa gauche un balcon, une salle d'eau, une salle de bain, dont le couloir se termine sur le suite à coucher qui ouvre sur un balcon. Cet étage couvre environ 160 m².

5/ Le prix d'ouverture du bien immobilier à vendre :

Le prix est de huit cent soixante huit mille et deux cent dinars (868 200 d 000), sans considérer les frais de la poursuite qui seront déclarés le jour de l'audience.

6/ Date et lieu de l'enchère : Le jeudi correspondant au dix septembre deux mille vingt (10/09/2020) près l'arrondissement des ventes immobilières du tribunal de première instance de Ben Arous à partir de neuf heures du matin.

7/ Conditions de visite du bien objet de la saisie :

Le bien objet de la vente peut être visité tous les jours. Afin de consulter le cahier des charges, vous pouvez contacter le greffe du tribunal de première instance de Ben Arous ou l'avocat chargé de la poursuite. Pour participer à l'enchère, il faut déposer le 1/3 du prix d'ouverture à la trésorerie générale de la Tunisie ou présenter un chèque certifié solvable ou une garantie bancaire irrévocable et charger un avocat à cet effet. Quant aux étrangers, ils doivent obtenir l'autorisation du gouverneur.

2020R01799VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après déduction de 40 %

Cabinet maître Boughazli Mustapha

Avocat à la cour de cassation

3 Rue Abderrahman Ibn Aouf Menzah Ariana

Tel / Fax : 71.239601

M.F : 222720KAP000

1) Créancier poursuivant : S.T.B, S.A inscrite au R.C à Tunis sous le n°B182331996 représentée par son P.D.G sise à Tunis rue Hédi Nouira

2) Débitrice principale : Mme Radhia Bent Mohamed Ghariani, CIN 01831519, demeurante à rue Bizerte Sidi Achour Nabeul - Gouvernorat de Nabeul.

3) Avocat poursuivant : Maître Boughazli Mustapha, avocat 3 rue Abderahman Ibn Aouef Menzeh 5 Ariana.

4) L'immeuble mis en vente : C'est un immeuble situé à Nabeul objet T.F n°533997 Nabeul de 134 mm un local à usage d'habitation en état de délabrement avec 2 chambres, salle à manger, wc, cuisine.

5) Prix de la vente : est fixé à 59.496.000 DT outre les dépenses de poursuites qui seront fixées par le tribunal le jour de l'audience.

6) Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le mardi 8/9/2020 à partir du 9h du matin au tribunal de 1ère instance de Nabeul.

L'immeuble peut être visité chaque jour.

2020R01824VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après déduction de 40 %

Cabinet Maître Boughazli Mustapha

Avocat à la cour de cassation

3 Rue Abderrahman Ibn Aouf Menzah5 Ariana

Tel/Fax : 71.351.773/98 314 410

MF : 222720KAP000

Créancier Poursuivant : S.T.B, S.A Inscrite au RC à Tunis sous le n°182331996, Représentée par son P.D.G, demeurant à Tunis rue Hédi Nuira.

En sa qualité de créancier hypothécaire

Le débiteur principal : 1) SOCIETE ESPACE SEPT COMMERCIAL E7C ; SARL, Siège social : Route La Marsa Km 13 Sidi Daoud. RC Tunis 117751996B

M. Adel Ben Tahar Ben Braham CIN 0031978 demeurant El Haouria Rue Ali Belhaoune.

Avocat poursuivant : Maître Boughazli Mustapha, Avocat à la cour de cassation, 3 Rue Abderrahman Ibn Aouef Menzah 5 Ariana.

L'immeuble mis en vente : Parts indivises objet T.F 548652 Nabeul situé à Azmour Délégation de Kelibia Gouvernorat de Nabeul de 2488 ;644 m² appartient au propriétaire de grande culture.

Le prix de vente : Le prix de la vente est fixé à 22.397.796 dt outre les dépenses de poursuites qui seront fixés le jour de l'audience.

Le tribunal : la vente aura lieu devant le tribunal de 1ère instance de Nabeul le mardi 8 septembre 2020 à 9h du matin.

L'immeuble peut être visité chaque jour.

2020R01825VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

BANQUE DE TUNISIE S.A en la personne de son Représentant légal, demeurant 2 rue de Turquie Tunis, Immatricule RN E n°0000120H Tunis, en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

Monsieur Ajmi Belaabed, titulaire de la C.I.N n°03800238 demeurant place du Souk El Jem Mahdia.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat à la cour de cassation, Boulevard Ibn Badiss Khezama Sousse, Code T.V.A : 373 343 S/A/P/000.

Immeuble saisi :

La totalité du titre foncier n°42730 Mahdia, parcelle n°9 consistant en un appartement deux pièces cuisine et salle de bain, d'une superficie de 69 m² avec des parts individuelles de 64 / 270 parts, situé au 1er étage de l'immeuble, sis Rue Chaabene Chaieb El Jem Mahdia.

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de première instance de Mahdia le 9/9/2020 à partir de 9h.

Mise à prix :

Cinquante six mille cent dinars (56.100,000D) après rabaissement de 40 % avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

2020S00776VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Mzid Noomen

Avocat à la cour Immeuble Intilaka ES A1 3ème Etage - Sfax

Il sera procédé à la vente immobilière à la chambre des criées au tribunal de 1ère instance de Sfax, avenue Abou El Kacem Echchebbi, Sfax, le lundi 7/9/2020 à 9 heures du matin.

Partie poursuivante :

La société BRAND MARKET, n° de registre national des entreprises 1311962 G, élisant son domicile au cabinet de Mzid Noomen Immeuble Intilaka ES A1 3ème Etage - Sfax CIN n°01274587.

Partie saisie :

La société MTIBAA de développement et promotion Immobilière «SOPRODIM» n° de registre de commerce B146752003. Lieu de domicile Avenue de la Liberté (ex : 7 novembre, immeuble ENNAFOURA, Sfax.

Avocat poursuivant :

Maître Mzid Noomen, Immeuble Intilaka ES A1 3ème Etage - Sfax.

Immeuble saisi :

Il s'agit de 90 parts indivises d'un immeuble demeurant cité MOULINVILLE, entre route Tunis et Taniour, Sfax, il fait partie de l'immeuble immatriculé «jnan 82» objet du registre foncier n°13618 Sfax.

La totalité de l'Immeuble est un terrain de 495 m² de superficie sur lequel est bâti un habitat de 139 m² qui se compose d'un salon, et un Hall ouvrant sur un passage menant au WC et salle de bain, et un deuxième passage menant à quatre chambres et une cuisine et WC.

Mise à prix :

Cinquante sept Mille six cent trente six dinars (57.636.000 d), outre les frais.

Observation :

La visite de l'immeuble saisi peut se faire tous les jours pendant les heures de travail, le cahier des charges est déposé au greffe et à l'étude de l'avocat poursuivant .tout participant étranger doit se prémunir préalablement de l'autorisation du gouverneur. Ne peuvent participer aux enchères que ceux qui auront préalablement consigné le tiers de la mise à prix soit dix neuf mille deux cent douze dinars (19.212.000 d).

2020X00964VEPA1

Vente aux enchères publiques à la suite d'une saisie immobilière

Cabinet Maître Mohamed Jebir

Avocat à la cour

4 Rue Victor Hugo n°12 Sfax

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aux enchères publiques de l'immeuble sous-indiqué aura lieu le lundi 7/9/2020 à partir de neuf heures du matin à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax.

Immeuble objet de l'adjudication : un terrain d'une superficie de 645 m² comportant une Villa d'une superficie de 506 m² avec un garage et cuisine de 61 m², sis impasse la gazelle entre route de Tunis et Mahdia km 6 Sfax et délimité au sud Bourchéni, à l'est Kallel, au nord impasse la gazelle et à l'ouest Bourchéni et une entrée. La villa est dans un bon état.

Poursuivant : Mohamed Hammémi CIN 01264592, non immatriculé au R.C. demeurant route de Tunis Km 5 impasse Rebaii n°18 Sfax et ayant son avocat Maître Mohamed Jebir.

Partie saisie : Hafedh Koubaa immatriculé au R.C sous le n°A1130841997, C.I.N. n°01001542 demeurant route de Tunis Sékit Ezitt impasse la Gazelle Sfax.

Motif légal : En vertu de la saisie - immobilière n°20566 en date du 10/02/2020 établie par l'huissier notaire Morched Zadari en exécution de l'injonction de payer n°34991 rendue par le Tribunal de première Instance de Sfax le 26/6/2019 et signifié par l'huissier notaire suivant exploit n°20566 en date du 12/11/2019.

Mise à prix : quatre cent quatre vingt mille dinars (480.000.000d).

Observations :

1) Nul ne peut participer à l'adjudication que celui qui consigne au moins le tiers de la mise à prix et ce par l'intermédiaire d'un avocat conformément à l'article 425 du C.P.C.C.

2) On peut visiter les lieux pendant toute la semaine

3) Tous les frais devront être ajoutés au prix de l'adjudication

4) Pour amples renseignements on peut s'adresser au greffe du tribunal de première instance de Sfax où se trouve le cahier des charges déposé ou au cabinet Maître Mohamed Jebir Avocat poursuivant 4 rue Victor Hugo n°12 Sfax.

2020X00969VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude de Maître Boulbaba Maamri

Avocat à la cour d'appel

Rue Abou Kacem Chebbi immeuble rex palace 3000 - Sfax

Partie poursuivante : Mohamed Sadek Idris, directeur de société, demeurant à 4 rue Jaafer el Barmaki Mutuelle Ville Tunis.

Partie saisie : Abd Essalem Affes, directeur de société, demeurant à 70 route Manzel Chaker km 1,5 Sfax.

Propriété à vendre : l'immeuble objet du titre foncier n°99737 Sfax nommé elbaraka composé d'un terrain de 82006 mètres situé à route Manzel Chaker totale mise à prix : cent vingt trois mille dinars (123.000,000 D) frais en sus.

L'enchère ne peut être effectuée que par avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix au moins à la caisse des dépôts et consignations ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable.

Mise à prix : Soixante treize milles huit cent Dinars (73.800,000 D) après réduction de la mise à prix initiale de 40 % suite à l'audience des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax2 en date du 5/02/2020, frais et honoraires fixés par le dit tribunal à la dite audience à deux milles trois cent quarante quatre dinars 593 (2.344,593 D) et ceux à fixer à l'audience du 5/02/2020 en sus.

L'enchère ne peut être effectuée que par avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix au moins à la caisse des dépôts et consignations ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable.

Lieu et date de la vente : La vente aura lieu à l'audience des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax2 le mercredi 9/9/2020 à partir de neuf heures du matin.

Constat et visite de l'immeuble : Le constat et la visite de la propriété à vendre peut s'effectuer quotidiennement sauf le dimanche pendant l'horaire de travail administratif. Pour de plus amples renseignements il y a lieu de contacter l'avocat de la partie poursuivante à l'horaire indiqué et de prendre connaissance du cahier de charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Sfax2 ou à l'étude de Maître Boulbaba Maamri avocat à Sfax.

2020X00970VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie, S.A.

R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : Lotfi Ben Abouda Mnajja, menuisier CIN 01304826 demeurant à :

1/ Route Mahdia km 5.5 chez Abdelwaheb Derbel Sekiet Eddayer Sfax

2/ Route Mahdia km5 rue Hannibal Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisie :

L'immeuble sis à la route de Mahdia km5 rue Hannibal Sfax d'une contenance de 256m² clôturé du coté sud et ouest contenant un immeuble composé de 2 étages.

Le rez-de-chaussée appartenant à Lotfi Mnajja et le 1er étage appartenant à son frère et le reste sont des parts indivises appartenant à la partie saisie et son frère Mohammed Mnajja. Le terrain contient un hall en ternite adjacent au rez-de-chaussée des 2 cotés Est et Ouest d'une superficie de 81 m² dont 21 m² au sein de la partie indivise et au coté Ouest, une chambre extérieure d'une superficie couverte de 4 m².

Le rez-de-chaussée est d'une superficie couverte de 140m² contenant un hall, 4 chambres, une cuisine, une salle de bain, une toilette et une véranda dont les escaliers sont du coté Est.

L'immeuble est délimité du coté sud par Hedi Mnajja, du coté Est et nord par Abouda Mnajja et du coté Ouest par Mansour Mnajja.

Mise à prix : (80.280.000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : le 7/9/2020 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2020X00977VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Attijerri de Tunisie (Attijeri Bank), S.A.

R.C. : 140811997, sise à 24 rue Hedi Karray Centre Urbain Nord, domicile élue étude maître Atitallah Adel sis à la Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie saisie : Mohamed Ben Elferjeni Ben Niran, CIN 05291814, RC : A81112592011 demeurant à Ben Sahloun Aguereb Sfax 3030.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du Sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisie :

L'immeuble dénommé «majid» objet du TF n°65436 Sfax sis à imedet ben sahloun délégation Aguereb gouvernorat Sfax d'une contenance de 11041 m² consistant en un terrain agricole entouré du coté Est et Nord par des figues de barbaries et du coté sud par une haie de sable du coté ouest par une route agricole contenant des oliviers de petite taille et quelques amandiers délimité du coté Sud, Nord et Est par des voisins et du coté Ouest par une route agricole.

Mise à prix : (20.000.000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : le 9/9/2020 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax2.

Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax2 où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2020X00978VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : la banque franco tunisienne, SA, RC : B1111931996 sise à la cité Ennassim, me Abou Bakr Echahid, Montplaisir, le Belvédère 1002 Tunis.

La partie saisie : 1/ Slim Ben Fathi Ben Amer Kobbi, CIN 052810010 sis à la route Menzel Cheker km3 Bounous Elaoud Sfax.

2/ Riad Ben Fathi Ben Amer Kobbi CIN 05291516 sis à la route Menzel Cheker Bounous Elaoud Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3éme étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble dénommé «Samia» objet du TF n°86607 Sfax d'une contenance de 524169 m² sis au bord de la route Sidi Boukthir coté sud de la route Aguereb GP 14 et à 2.5 km de cette route.

A proximité de wed batha dans une zone agricole consistant en un terrain composé de deux parcelles le coté Ouest contient 723 oliviers de moyen taille dont la distance entre eux est de 20 mètres et le coté Est contient des arbres fruitiers soient le 2/3 et le reste du terrain soit le 1/3 est nu contient des pentes délimités du coté Sud par la route reliée entre Aguereb et Mahres, du coté Est par Hafnaoui, du coté Ouest le TF n°256074 Sfax et du coté nord par la parcelle n°21.

Mise à prix : (710.000.000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : le 9/9/2020 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax2.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax2 où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2020X00979VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : Sara Bent Hsan Ben Mahmoud Charfi CIN 05255051 demeurante à 93 rue les Martyrs Sekiet Ezzit Sfax

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble dénommé «Elhana» objet du TF n°79345 Sfax d'une contenance de 359 m² sis à délégation Sekiet Ezzit gouvernorat Sfax et précisément à la route de Tunis km 10 cité Ons Sfax consistant en un terrain clôturé sur le quel est édifiée une villa d'une superficie couverte de 133 m² contenant en une entrée, un couloir, un salon, 4 chambres, une cuisine et une salle de bain.

Mise à prix : (150.000.000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : le 7/9/2020 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2020X00980VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière après réduction de mise à prix de 40%

Etude Maître Moalla Lobna

Immeuble alyssa centre 2ème étage bureau n°211 Sfax

Créancier saisissant : Abderraouf Ghorbel entant que syndic de la faillite de la société Amico pour la confection des vêtements prêts, son domicile élu bureau maître Moalla Lobna sis rue Abou Kacem Chebbi immeuble Alyssa centre 2ème étage bureau n°211 Sfax.

Débiteur saisi : Mounir Chtourou sis à avenue Habib Bourguiba, n°30 entrée Chtourou Sakiet Ezzit Sfax n° cin 01301691.

Avocate poursuivante : Maître Moalla Lobna, rue Abou Kacem Chebbi immeuble Alyssa centre 2ème étage bureau n°211 Sfax

Immeuble saisi : le 1/3 indivis d'un immeuble objet du titre foncier n°20964 Sfax demeurant au prés de enivrent 30 km nord ouest Sfax d'un surface 20380 mètres carrés 16/5/2019, les références de démarcation datées du 16/5/2019 déposant le volume Sfax 2019/1 sous le numéro 5192.

Mise à prix : La mise à prix de la propriété à vendre à été estimée à : sept mille deux cent soixante dinar (7.260.000 D) après réduction de mise à prix de 40% auquel s'ajoutent les frais et toute personne désirant participer à l'adjudication doit consigner le un tiers (1/3) du montant de la mise à prix avant la date l'adjudication et ce par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers désirant participer à l'adjudication doivent au préalable avoir une autorisation de Monsieur le gouverneur.

Date de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le mercredi neuf septembre deux mille vingt (9/9/2020) à partir de neuf heures du matin, à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax2.

Observations : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu pendant les horaires du bureau; pour de plus amples renseignements contacter le greffe du tribunal de première instance de Sfax2 où a été déposé le cahier des charges, ou à l'étude de l'avocate poursuivante dont le bureau est sis à rue Abou Kacem Chebbi immeuble Alyssa centre 2ème étage bureau n°211 Sfax.

2020X00991VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

1- Le saisissant : Kaddachi Taher, agriculteur, demeurant à Fayedh - Sidi Bouzid,

2- L'avocat poursuivant : Maître Salhi Fakher, avocat auprès de la cour de cassation sise à l'avenue Habib Bourguiba - Sidi Bouzid.

3- La partie saisie : Kaddachi Mnawer Ben Ahmed Ben Mohamed, tunisien, infirmier à l'hôpital régional de Sidi Bouzid.

4- L'immeuble saisi :

1- La totalité d'une terre de nature agricole (non titrée) contient 18 arbres d'olives bien mur, dont les limites sont comme suit : Nord : Kaddachi Adel. Sud : une ligne de figue de barbarie, Est : Issaoui Kouka Ouest : Kaddachi Izzeddine.

2- Une maison sise à Fayedh, Sidi Bouzid, se compose de 3 chambres, salle de bain, chambre de séjour et cuisine, bâtie en roche … entourée d'une superficie de terre plantés de 10 arbres d'olives et une barrière.

5- Mise à prix : le prix d'ouverture de l'adjudication est fixé à : cinquante six milles six cent sept dinars 500 millimes (56.607,500d) auquel s'ajoutent les frais de la saisie immobilière fixée le jour de l'adjudication.

6- Date et lieu de l'adjudication : mardi le 8/9/2020 à 9 heures du matin à la salle des ventes immobilières du tribunal de 1ère instance de Sidi Bouzid.

7- Visite de l'immeuble : tous les jours dans les heures de travail.

Pour plus d'information contactez le tribunal de 1ère instance Sidi Bouzid et le bureau de l'avocat poursuivant à l'adresse suivante : maître Salhi Fakher, avenue Habib Bourguiba, Sidi Bouzid.

2020X00993VEPA1

Vente aux enchères

Etude Maître Ben Arbia Asma

Avocate à la cour de cassation

Complexe Ezzaytouna 96 Av. de la Liberté B3-1 Tunis

Tél : 71 780 721

MF : 000/A/P/767103Q

Créancier poursuivant : B.F.P.M.E, S.A; R.C N°B2410202005, Représentée par son P.D.G sise à Tunis 34 rue Hadi Karray centre Urbain Nord El Menzah IV.

Débiteur : société «SOVAPO» S.A., R.C n° B2318322007, Cité Industrielle Délégation de Kébili Nord, Gouvernorat de Kébili.

L'avocat poursuivant : Maître Ben Arbia Asma Avocate à la cour de cassation.

L'immeuble mis en vente : la totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°15040 Kébili dénommé «Rached» sise à Cité Industrielle Klm 1 route de Tozeur Délégation de Kébili Nord, Gouvernorat de Kébili. D'une superficie totale de 2470m² consistant en un usine de trie, mise en boite, conditionnement et exportation des dattes composé d'un administration, un bloc social, usine et ses Accessoires.

Prix de la vente : 633.300D outre les dépenses de poursuites qui seront fixées le jour de l'audience.

La vente aura lieu le mercredi 9/9/2020 à partir de 9H du matin devant la chambre des enchères publiques du tribunal de 1ère instance de Kébili.

La visite de l'immeuble est possible tous les jours.

2020401529VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Après déduction de 40%

Etude Maître Younes Hached

Avocat auprès de la cour de cassation

38 Avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiane, 2ème Etage, Menzah 8, Ariana

Tel : 71.709.778 - 71.709.776

Fax : 71.709.742

MF : 509782P/A/P/000

Partie poursuivante : L'Internationale de Recouvrement des Créances (IRC), représentée par son Directeur Général, société Anonyme, identifiant unique n°723717C ayant son siège social à Ariana, 19 rue Mustapha Abdessalem Menzah 5, agissant par subrogation à la place de l'UIB en vertu d'une convention de cession de créances enregistrée à la recette des finances le 11/01/2010 et notifiée par l'intermédiaire de Maître Hédi Saidi huissier notaire à Tunis récépissé n°71687 du 26/5/2010, domiciliée au cabinet de son avocat Maître Younes Hached, sis à 38 Avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiane, 2ème Etage, Menzah 8, Ariana.

Avocat poursuivant : Maître Younes Hached sis à 38 Avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiane, 2ème étage, Menzah 8, Ariana.

La partie saisie : Abdallah dénommé Hédi Ouertani titulaire de la CIN n°00497237 demeurant à la Soukra El Bousten et à la Mghira Markez Fouchana Ben Arous et aux bungalows n°767 et n°768 sis au village touristique la Maamoura Nabeul.

L'immeuble saisi : La propriété située dans le quartier de Jinan El Maamoura, Nabeul, revenant à titre de propriété à Abdallah dénommé Hédi Ouertani, Consiste en un terrain dont la façade principale est au sud sur un chemin qui mène à la plage, sur lequel est édifiée deux bungalows et un entrepôt.

Le bungalow numéro 768 : son entrée principale est au sud par le jardin. Il se compose d'un salon, une cuisine et 2 chambres. Le bungalow couvre environ 65 mètres carrés.

Le bungalow numéro 767 : Le bungalow est attaché au numéro 768 directement du côté ouest, et il est divisé en deux parties, une partie nord dont l'entrée principale est à l'ouest par une véranda cette partie se compose d'un salon, une cuisine, salle de bain et une chambre. La deuxième partie de ce bungalow: son entrée principale est au sud par le jardin, et elle se compose d'un salon, 03 chambres, une cuisine et une salle de bain. Ce bungalow couvre environ 108 mètres carrés.

L'entrepôt : il est situé à l'extrême ouest de la propriété, et son entrée principale est au sud du chemin menant à la mer. Il couvre environ 57 m².

La superficie totale du bien est estimée à 768 m² et il est situé dans une zone à caractère touristique.

Les charges : l'immeuble saisi n'est grevé d'aucune charge.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à (275.280,000 dt).

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le mardi 8/9/2020 à 9 et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Nabeul.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du tiers du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

- Pour de plus amples renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de Nabeul.

2020401566VEPA1

Avis aux créanciers

Faillite

Société "Le Grand Casino de Hammamet"

S.A

R.C : B1107101997

M.F : 0601591 F/A/M/000

Extrait du jugement en date du 15/7/2020 sous le numéro 258 bis rendu par le Tribunal de Première Instance de Grombalia réuni en chambre de conseil.

Faillite de la Société "Le Grand Casino de Hammamet" S.A

Sise à : Hôtel Sol Azur Beach, Hammamet (suivant registre de commerce), l'extension de la faillite à la dirigeante de la société Fabiana Camarti et son interdiction de diriger toute entreprise ainsi qu'exercer toute activité commerciale durant cinq années à compter de la date de ce jugement.

- Date de cessation de paiement : 14/01/2019

- Juge commissaire : Monsieur Makram Jlassi

- Syndic de faillite : L'Expert Taoufik Mourad Rekik, 105 Av. Ariana Les Roses, immeuble La Perle d'El Enasr, 1er Etage bureau A1, Enasr II, 2037. Tel/Fax : 70.853.230

Les créanciers de la dite faillite sont invités à produire au syndic de faillite leurs titres de créances avec un bordereau de pièces remises et le détail des sommes réclamées dans un délai de quinze jours à partir de la date de la publication du présent avis.

Le bordereau doit être certifié sincère et véritable par un mandataire dont le pouvoir doit être joint.

2020R01794VEPA2

Vente aux enchères (2ème fois)

COOPERATIVE OUVRIERE DES PRODUITS DE CARRIERE DE REJICH

Djebel Essarj - Rejich Mahdia

Registre de commerce : B1130751997

Matricule fiscal : 0009014 W

Suite à la décision du juge commissaire du tribunal de 1ère instance de Mahdia du 27/01/2020, ordonnant le Syndic de Faillite de la mise en vente de la parcelle de terre appartenant à la COOPERATIVE OUVRIERE DES PRODUITS DE CARRIERE DE REJICH.

Le syndic de faillite de LA COOPERATIVE OUVRIERE DES PRODUITS DE CARRIERE DE REJICH met en vente au plus offrant la Totalité d'une parcelle de terre sise à Djebel Essarj à Rejich Mahdia.

Mise à prix : 141.600,000 Dinars

Les frais d'enregistrement sont à la charge de l'acheteur.

Les offres de prix doivent parvenir sous pli fermé recommandé avec accusé de réception avec un 2ème pli à l'intérieur mentionnant sur l'enveloppe - A ne pas ouvrir portant l'offre de prix en hors taxe à :

M. Salem BOUJNAH

Liquidateur Judiciaire

Rue Tarek Ibn Zied - 5050 - Moknine

La visite de la parcelle de terre s'effectuera tous les jours de la semaine de 8 Heures du matin à midi muni du cahier des charges et ce après avoir informé le SYNDIC DE FAILLITE.

Le dernier délai de réception des offres de prix est fixé pour le Mardi 15 Septembre 2020 inclus.

Toute personne désireuse de participer à l'adjudication pourra recevoir le cahier des charges au Bureau du syndic de faillite durant les heures du travail.

2020S00769VEPA2

Extrait de décision d'ouverture de la procédure de règlement judiciaire

Règlement Judiciaire n°306

SOCIETE SIMFER

Adresse : route de Gabès km 2.5 Sfax

Matricule Fiscal N° : 004097V

En vertu de la décision rendue par le Président du tribunal de première instance de Sfax du 7/7/2020 concernant le règlement judiciaire n°306 relatif à la société SIMFER, il a été décidé :

1- Le déclenchement de la procédure de règlement judiciaire au profit de la société SIMFER et l'ouverture d'une période d'observation et confier le dossier au juge commissaire de ce tribunal pour contrôler cette procédure.

2- La désignation de l'expert M. Mokhlès Laajili Administrateur Judiciaire chargé de préparer un plan de redressement et de le présenter au juge commissaire du tribunal dans un délai de trois mois.

3- L'autorisation de la suspension des procédures de poursuite et d'exécution visant le recouvrement des créances antérieures à la date d'acceptation de la demande de règlement judiciaire, ce, pour une période ne dépassant pas la fin de la période d'observation, à l'exception, des dettes des salariés, qui sera exécuté après autorisation, exclusion faite des montants insaisissables desdites dettes.

4- L'autorisation de la suspension des procédures de poursuite et d'exécution visant la restitution des biens meubles et immeubles en raison de non paiement d'une dette, et ce, pour une période ne dépassant pas la fin de la période d'observation.

5- L'autorisation de l'arrêt du cours des intérêts et des pénalités de retard et la suspension des délais de déchéance, et ce, pour une période ne dépassant pas la fin de la période d'observation, et interdire le débiteur de céder ou de mettre en hypothèque ses actifs immobilisés pendant la période d'observation.

6- La fixation de la date de cessation de paiement au 6-7-2020.

7- L'autorisation d'inscrire un extrait de cette décision au registre des entreprises et la communication d'une copie à la commission de suivi des entreprises économiques et son insertion au journal officiel de la République Tunisienne et aux frais du débiteur.

2020X00972VEPA2

Appel d'offre pour la vente d'un bien immobilier non immatriculé

Société Tunisienne de Confection Diverses «TIC»

Société à responsabilité limitée

Siège social : Rue Rayed Bejaoui n°16 Sfax

MF : 0045313J

N° RNE : 0045313J

Jugement de Faillite n°6305 du 18/10/2010

La chambre commerciale du tribunal de 1ère instance de Sfax 1 a rendu en date du 7/7/2020 dans le cadre de l'affaire n°9565 la décision la teneur suivante «la chambre décide le renvoi de l'affaire du 7/7/2020 d'ordonner l'ouverture des délais de réception des offres d'acquisition de l'immeuble appartenant à la société en faillite, de charger le syndic de faillite Abdeljelil Bouchaala afin de rédiger le cahier des charges qui doit mentionner le jugement de faillite et sa date, la description de l'immeuble à vendre, l'indication de sa superficie, ces limites, ses contenus, les mentions portées au titre foncier, les charges qui le grèvent, les contrats de location le cas échéant les conditions qui permettent le constat de l'immeuble et sa visite, les garanties qui doivent être présentées par les candidats des offres à titre de garantie de leurs offres (caution bancaire d'un montant de 50 milles dinars ou un chèque certifié pour le même montant). Le cahier des charges doit être rédigé dans un délai ne dépassant pas vingt (20) jours à compter de la date de la présente ordonnance. Il doit être déposé au secrétaire du tribunal et au siège de la société en faillite.

Le syndic de faillite doit publier un avis d'ouverture des délais de réception des offres au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux journaux quotidiens dont l'un d'eux en langue arabe et sur le réseau d'Internet.

De ce fait, et en exécution de cette décision le syndic faillite de la société Tunisienne de Confection Diverses «TIC» informe le public qu'il propose la vente par voie d'appel d'offres suivant le cahier des charges d'un bien immobilier non immatriculé d'une superficie de 4750 m², situé Route El Matar km 8 Cité El Khadhra Sfax et ce à compter de la publication de cette décision.

Toute personne désirant participer à cet appel d'offres pourra visiter le dit bien après avoir retiré le cahier de charges du bureau du syndic faillite sus indiqué, du local de la société et de la greffe de la Chambre Commerciale du Tribunal de 1ère instance de Sfax.

Les offres doivent être adressées sous plis fermé en portant que les mentions suivantes «offre d'acquisition de bien immobilier à ne pas ouvrir» au bureau de syndic faillite sis Route de Gremda Km 0.5 Immeuble Assma palace Sfax Tél : 74 404 617 - 98 411 940 au plus tard le lundi 26/10/2020 à 17 H pour son instruction par la chambre commerciale le 27/10/2020.

Pour tout renseignement complémentaire veuillez contacter le bureau de Syndic Faillite.

2020X00981VEPA2

Avis aux créanciers

En vertu de l'ordonnance sur requête n°59371 rendue par le tribunal de première instance de Ben Arous le 13/7/2020, Monsieur Mokhless Ben Youssef a été nommé comme liquidateur de l'héritage de Madame Ome El Khire Bent Mohamed Ben Belkassem el Khalfaoui et le juge commissaire madame Jihen Ben Abde Saleme pour le suivie de la liquidation.

Toute opposition qui émane d'un créancier doit être déposée auprès du liquidateur Maître Mokhless Ben Youssef au 55 Avenue Khareddine Pacha 2ème étage - App A2 - Tunis, dans un délai de 30 jours à partir de l'insertion de la présente annonce au Journal Officiel.

2020401524VEPA2

Avis aux créanciers

Matricule fiscal : 20785/G/A/M/000

En vertu du jugement n°55425 rendu par le tribunal de première instance de Grombalia le 24/7/2020, Monsieur Mokhless Ben Youssef a été nommé comme mandateur de société CAP BON IRRIGATION sise avenue Habib Bourguiba Manzel Bouzelfa Nabeul et le juge commissaire pour le suivie de la Mandation.

Toute opposition qui émane d'un créancier doit être déposée auprès du liquidateur Maître Mokhless Ben Youssef au 55 Avenue Khareddine Pacha 2ème étage - App A2 - Tunis, dans un délai de 30 jours à partir de l'insertion de la présente annonce au Journal Officiel.

2020401525VEPA2

Jugement de clôture des procédures

De liquidation de la société dissoute

"BUVETTE ELONS"

Maître Khalfi Sihem en sa qualité de liquidateur de la société dissoute buvette «ALONS» en vertu du jugement civil n°7401 émanant du tribunal de première instance de La Mannouba le 15/3/2016, prononce la clôture des procédures de liquidation de la société dissoute buvette "ALONS" en vertu de la décision judiciaire rendue le 27/7/2020.

Ce texte constitue un quitus général au liquidateur.

2020401539VEPA2

Nomination d'un liquidateur

Suivant le jugement n°76280 émanant du tribunal de première instance de l'Ariana en date du 26/5/2020, il a été décidé la nomination de Madame Faouzia Abbes domiciliée au 11 Rue Belhassen Jrad Ariana - Tél : 71 712 995, en qualité de liquidateur des biens communs Entre Madame Radhia Ben Ammar et Monsieur Khaled Founi.

Les créanciers doivent produire leurs titres de créances du cabinet du liquidateur dans les vingt jours qui suivent la parution de cette annonce au JORT.

2020401555VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

INTER BANK SERVICES

Société anonyme

Siège social : 32, Rue 8601 Charguia - 1 - 2035 - Tunis

Capital social : 6.970.045 dinars

Identifiant Unique : 0614893L

Les actionnaires de la Société «INTER BANK SERVICES» sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le jeudi 10 septembre 2020 à 11H du matin au siège social de la société sis au 32, Rue 8601 Charguia -1- 2035 en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Mise en conformité des statuts de la société avec les nouvelles dispositions du Code des Sociétés Commerciales.

2. Pouvoirs.

2020R01773SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE TUNISIENNE D'EQUIPEMENT «STEQ»

Société anonyme

Au capital de 7.000.000 de Dinars

Siège social : 8, Rue 8601, Z.I La Charguia 1 - Tunis

I.U : 002404B

Messieurs les actionnaires sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le vendredi 11 septembre 2020, à 11 Heures, au siège de la société STEQ, sis à 8 rue 8601 la Charguia I - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entérinement du retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire;

2. Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2019 ;

3. Lecture du rapport général et du rapport spécial des Commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2019 ;

4. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2019 ;

5. Quitus aux Administrateurs de la société pour leur gestion au titre de l'exercice 2019 ;

6. Fixation des jetons de présence à allouer aux administrateurs au titre de l'exercice 2019 ;

7. Affectation du résultat de l'exercice 2019 ;

8. Acceptation des démissions des administrateurs;

9. Renouvellement des mandats des administrateurs;

10. Nomination des commissaires aux comptes;

11. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité légale.

2020R01785SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du vendredi 4 septembre 2020

Société BH IMMO Filiale de la BH Bank

S.A au capital de 15.000.000 DT

M.F : 587748X/A/M

CNSS : 142355-56

ID : 587748X

Messieurs les actionnaires de la société «BH IMMO» sont convoqués

en assemblée générale extraordinaire le vendredi 4 septembre 2020 à 10h au siège de la société sis au 67 rue Alain Savary, résidence Jardins II, Bloc A - 6ème étage, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Modifications des statuts.

2/ Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Messieurs les actionnaires sont informés que le rapport du conseil d'administration ainsi que tous les documents requis par la loi sont mis à leur disposition au siège social de la Société et ce, durant les délais légaux.

2020R01786SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Tourgueness

S.A. au capital de 28.500.000 D

Siège social : Hôtel Dar Jerba (Jerba - Midoun)

Registre de commerce : B17801998

Matricule fiscal : 03598 WA/M/000

Code CNSS : 00037087-33

Messieurs les Actionnaires de la Société Tourgueness sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 3 septembre 2020 à 11 h au siège de la Société sis à l' Hôtel Dar Jerba à Jerba à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration, du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019.

2. Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2019.

3. Affectation des résultats de l'exercice 2019.

4. Quitus aux administrateurs pour la gestion 2019.

5. Approbation du jeton de présence pour chaque Administrateur.

Il est porté à la connaissance de messieurs les actionnaires que le bilan et les comptes des résultats de l'exercice 2019 ainsi que la liste des actionnaires et le projet des résolutions sont tenus à leur disposition au siège de la société à partir de la date de la parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

2020R01807SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE ONE TECH BUSINESS SOLUTIONS

SA au capital de 3.234.000 DT

Siège social : 16, rue des Entrepreneurs - Charguia II - Ariana

Identifiant Unique : 0030540 R

Messieurs les actionnaires de la Société ONE TECH BUSINESS SOLUTIONS SA sont invités à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le jeudi 3/09/2020 à 11 heures au siège social de la société sis 16, rue des Entrepreneurs - Charguia II - Ariana, Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des délais et mode de convocation;

2. Refonte des statuts de la société notamment la mise en conformité avec les dispositions de la loi numéro 2019-47 du 29/5/2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement;

3. Pouvoirs en vue des formalités.

2020R01809SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE ONE TECH BUSINESS SOLUTIONS

SA au capital de 3.234.000 DT

Siège social : 16, rue des Entrepreneurs - Charguia II - Ariana

Identifiant Unique : 0030540 R

Messieurs les actionnaires de la Société ONE TECH BUSINESS SOLUTIONS SA sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 3/9/2020 à 10 heures au siège social de la société sis 16, rue des Entrepreneurs - Charguia II - Ariana, Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des délais et mode de convocation;

2. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2019 ;

3. Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux comptes sur la gestion et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2019 ;

4. Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2019 ;

5. Affectation du résultat de l'exercice 2019 ;

6. Fixation des jetons de présence;

7. Approbation des conventions conclues par la société et rentrant dans le champ d'application de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales;

8. Quitus aux administrateurs;

9. Questions diverses;

10. Pouvoirs en vue des formalités.

Tous les documents afférents à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société 15 jours avant la date de la réunion.

2020R01810SANB3

INTERNATIONAL DEVELOPMENT CONSULTANTS

SOCIETE ANONYME

Immeuble IDC Immobilière 3ème étage Les résidences du Parc Jardins de Carthage

MF : 719353P/A/M/000

Les actionnaires de la société «International Development Consultants», sont invités à l'assemblée générale extraordinaire

qui se tiendra le vendredi 7 août 2020 à 10h au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Augmentation du capital social de la société IDC ;

2. Questions diverses.

2020R01811SANB3

Convocation à l'assemblée générale annuelle

INSTITUT MEDITERRANEEN DE FORMATION AUX METIERS MARITIMES SA

Société anonyme

Au capital de 600 000 Dinars Tunisiens

Registre de commerce : B24157272009

MF : 1119287Q/A/M/000

Siège : Port de Radés, Bâtiment OMMP, 2040 Radés

Les actionnaires de la société Institut Méditerranéen de Formation aux Métiers Maritimes sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, Mercredi 23 septembre 2020 à 10h à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

1. Approbation de la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

2. Lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration pour l'exercice 2019.

3. Lecture du rapport général et du rapport spécial du Commissaire aux comptes se rapportant à l'exercice 2019.

4. Approbation du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration pour l'exercice 2019.

5. Approbation des états financiers de l'exercice 2019.

6. Affectation des résultats de l'exercice 2019.

7. Approbation des conventions réglementées et des autres opérations conclues avec les parties liées.

8. Quitus aux membres du conseil d'administration et au directeur général.

9. Jetons de présence alloués aux membres du conseil.

10. Questions diverses

11. Pouvoirs pour formalités.

2020R01815SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Du 29 Août 2020

SOCIETE TOURISTIQUE DU CAP-BON

S.A au capital de 80.000 Dinars

Siège social : Avenue Mongi Slim - Hôtel Riadh - Nabeul

Identifiant Unique : 000991 /X

Messieurs les actionnaires de la Société Touristique du Cap-Bon «STCB» sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le samedi 29/8/2020 à 9h au siège social de la société - Avenue Mongi Slim - Hôtel Riadh - Nabeul à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Examen et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2016.

2/ Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2016

3/ Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2016

4/ Examen et approbation du rapport du conseil d'administration sur la gestion du groupe relatif à l'exercice 2016

5/ Lecture du rapport du commissaire aux comptes relatif aux états financiers consolidés de l'exercice 2016

6/ Approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2016

7/ Approbation des conventions réglementées

8/ Affectation des résultats de l'exercice 2016

9/ Quitus aux administrateurs pour la gestion 2016

10/ Renouvellement du mandat des administrateurs pour les années 2017-2018 et 2019

11/ Fixation des jetons de présence pour l'exercice 2016

12/ Pouvoirs pour formalités.

2020R01816SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société MULTILAB

SA au capital 126 000 DT

Siège social : 02 Rue Amdoun Borj Louzir Ariana

RC : B139412000

MF : 0741267ZAM000

Les actionnaires de la société anonyme MUL TILAB, sont convoqués à se réunir en assemblée générale ordinaire le 5 septembre 2020 à 9 h au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration concernant l'activité de la société au cours d'exercice 2019

- Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2019

- Approbation du rapport d'activité et des états financiers relatif à l'exercice 2019

- Approbation des conventions règlementées effectuées en 2019

- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'année 2019

- Affectation des résultats de l'exercice 2019

- Questions diverses.

2020R01822SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société CDC Gestion

SA au capital de 416 250 Dinars

Identifiant unique : 1313439A

RC : B01166322013

Siège social : Résidence Lakéo, Rue du Lac Michigan Les Berges du Lac 1053 Tunis

Suivant procès-verbal du conseil d'administration daté du 3 juillet 2020, les actionnaires de la société anonyme «CDC Gestion SA» sont convoqués en assemblée générale ordinaire le mercredi 02 septembre 2020 à dix heures aux locaux de la société «Caisse des Dépôts et Consignations» sis au 7, Rue Abou Hamed El Ghazeli - Jardins du Japon 1073 - Montplaisir Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification des modes et des délais de convocation

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2019;

- Lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes relatif à l'exercice 2019 ainsi que du rapport spécial afférent aux opérations visées par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales;

- Approbation des Etats Financiers de la CDC Gestion arrêtés au 31 décembre 2019 ;

- Affectation du résultat de l'exercice 2019 ;

- Approbation des jetons de présence des administrateurs ;

- Quitus aux administrateurs;

- Approbation des conventions réglementées;

- Pouvoir pour formalité.

2020R01830SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Du 3/9/2026

SOCIETE ORTHO - CAST

Société anonyme

Au capital de 950.000 dinars

Siège social : Zone Industrielle Enfidha 2, 4030 Enfidha, Sousse

Messieurs et Mesdames les actionnaires de la Société ORTHO - CAST, sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 3/9/2020 à 10 heures au siège de l'usine ORTHO - CAST dans la zone Industrielle Enfidha 2 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture des états financiers, du rapport de gestion pour l'année 2019 et des rapports du commissaire aux comptes pour le même exercice.

- Approbation des états financiers et du rapport de conseil arrêtés au 31/12/2019,

- Approbation s'il y a lieu des conventions prévues aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

- Quitus aux administrateurs,

- Affectation s'il y a lieu des résultats.

- Fixation du montant des jetons de présence au titre de l'exercice 2019

- Pouvoir pour formalités

2020S00777SANB3

Convocation

SOCIETE INDUSTRIELLE DES TEXTILES

SITEX

SA au capital de 23.063.300 Dinars

Matricule fiscal : 010168FAM000

Registre de commerce : B128771996

Siège social : Avenue Habib Bourguiba - Ksar Hellal

Les actionnaires de la Société Industrielle des Textiles, sont convoqués le jeudi 24 septembre 2020 à 9 heures à l'Hôtel Sheraton, Avenue Ligue Arabe, 1002 Belvédère Tunis, en Assemblée Générale l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture de rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2019.

2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes sur l'exercice 2019.

3. Approbation des états financiers clos le 31 décembre 2019.

4. Approbation, s'il y a lieu, des conventions règlementées.

5. Affectation du résultat de l'exercice 2019.

6. Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour la gestion de l'exercice 2019

7. Fixation des jetons de présence de l'exercice 2020.

8. Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit pour l'exercice 2020.

9. Conséquences de la crise sanitaire, liée au Covid-19 sur l'activité de la Société en 2020.

En application des dispositions statutaires, ne peuvent assister ou se faire représenter à l'assemblée générale ordinaire annuelle que les actionnaires inscrits sur les registres de la Société huit jours avant la date de l'assemblée et dont chacun possède au moins 10 actions.

Les actionnaires propriétaires de moins de 10 actions pourront se réunir pour le nombre d'actions nécessaires et se représenter par l'un d'eux muni d'un pouvoir spécial.

Pendent les 15 jours qui précèdent l'assemblée, les actionnaires peuvent consulter au siège social, les documents soumis à ladite assemblée.

2020S00778SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

STIVEL

SA au capital de 5.000.000 DT

I.U : 0004419S

CNSS : 59650/69

Adresse : Route de Mahdia - Monastir

Messieurs les actionnaires de la «STIVEL SA» sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 10 septembre 2020 à 11 heures au siège social de la Société, route de Mahdia à Monastir, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Ratification et approbation des délais de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2019.

2- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2019.

3- Lecture du rapport général du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2019.

4- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions et des opérations réglementées conclues au cours de l'exercice 2019.

5- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2019.

6- Quitus aux Administrateurs.

7- Affectation des résultats de l'exercice 2019.

8- Nomination ou renouvellement des membres du Conseil d'Administration pour les exercices 2020-2021 et 2022.

9- Fixation des Jetons de présence.

10- Pouvoirs en vue des formalités.

2020S00779SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société HYPCOM

Société anonyme

Au capital de 3.115.000 dinars

RNE : 1187240D

MF : 1187240D/A/M/000

Adresse : Route Mahres zone industriel km 1 Sfax

I- Tous les actionnaires de la société HYPCOM sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 4/9/2020 à 9h au siège social de la société sis à route Mahres zone industrielle km 1 Sfax, et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du retard de la tenue de l'assemblée,

2. Lecture et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration relatif à l'exercice 2018,

3. Lecture des rapports du commissaire au compte relatif à l'exercice 2018,

4. Approbation du bilan et états financiers de l'exercice 2018.

5. Affectation du résultat,

6. Quitus aux membres du conseil d'administration,

7. Fixation du montant des jetons de présence,

8. Délégation des pouvoirs au conseil d'administration

II- Tous les actionnaires de la société HYPCOM sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le vendredi 4/9/2020 à 12h au siège social de la société sis à route Mahres zone industrielle km 1 Sfax, et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la continuation d'exploitation de la société,

2. Approbation de la modification de l'extension de partiellement exportatrice à totalement exportatrice,

3. Mise à jour du statut,

4. Délégation des pouvoirs au conseil d'administration.

2020X00984SANB3

Convocation de l'A.G.E

SOCIETE ACTIVHOTELS

S.A au capital de 1.000.000 DT

Siège social : Immeuble STB, Rue Hédi Nouira, Tunis

Identifiant Unique : 0956044A

Messieurs les Actionnaires de la Société ACTIVHOTELS sont convoqués en assemblée générale extraordinaire le 26 août 2020 à partir de 10 heures au siège social de la société sis à Immeuble STB, Rue Hédi Nouira, Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Changement du siège social de la société;

2. Modification corrélative des statuts ;

3. Délégation de pouvoirs.

2020401522SANB3

SOCIETE LA GENERALE DE VENTE«GEVE»

Société anonyme

Au capital de 4.000.000 Dinars

Siège social : C/O STB Rue Hédi Nouira 1001 Tunis

Identifiant Unique : 1015712M

Les actionnaires de la société La Générale de Vente sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 8 septembre 2020 à 9 H à l'immeuble STB (Ex BNDT) Avenue Mohamed V - Tunis à l'effet d'examiner l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la date de tenue de l'AGO ;

2. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2019 et présentation des états financiers dudit exercice;

3. Lecture des rapports du Commissaire aux comptes sur les opérations de l'exercice 2019 ;

4. Approbation s'il y a lieu du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2019 ;

5. Approbation s'il y a lieu des conventions et opérations entrant dans le cadre de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ;

6. Quitus aux Administrateurs pour la gestion 2019 ;

7. Affectation du résultat de l'exercice 2019 ;

8. Fixation du montant des jetons de présence;

9. Délégation de pouvoirs.

Et à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra à 10 h le même jour et au même lieu à l'effet d'examiner l'ordre du jour suivant :

1. Application des dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales ;

2. Pouvoirs pour l'accomplissement de formalités légales.

Les documents relatifs à ces réunions seront mis à la disposition des actionnaires au siège de la société.

2020401523SANB3

Report de la tenue de l'assemblée générale ordinaire

Société LACERAMIC

S.A au capital de 5.950.000 dinars

Rue du Lac du Côme Les Berges du Lac

MF : 381386BAM000

La société LACERAMIC informe ses Actionnaires que son conseil d'administration tenu le 3/8/2020 a décidé de reporter la tenue de l'assemblée générale ordinaire prévue initialement le 5/8/2020 pour le 9/9/2020 à 15.30 au siège social de la société LA CERAMIC sis à Rue du Lac du Côme Les Berges du Lac à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour paru dans le J.O.R.T Annonces Légales Réglementaires et judiciaires n°46 du 7/7/2020.

2020401526SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Compagnie des phosphates de Gafsa

Société anonyme

Au capital de 267.935.364,840 dinars

Siège social : Cité Bayache - Gafsa

MF : 000308T/A/M/000

Suite à la décision du Conseil d'Administration tenu le 21 Juillet 2020, Messieurs les actionnaires de la Compagnie des Phosphates de Gafsa sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 8 septembre 2020 à 09 h du matin aux bureaux de la CPG sis au 9 rue du Royaume d'Arabie Saoudite à Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2017 du groupe CPG

2. Lecture du rapport général des commissaires aux comptes afférent aux états financiers du groupe CPG pour la gestion 2017

3. Résolutions

Les documents relatifs à l'ordre du jour susvisé sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social à Gafsa.

2020401530SANB3

Convocation à une assemblée générale extraordinaire

Société Insurance Reinsurance Services INRISE SA

Capital : 2 000.000 DT

Siège social : 64, Rue d'Iran 1002 Tunis

RC : B0126862007

MF : 0999428Y

CNSS : 265320-25

Les actionnaires de la société Insurance Reinsurance Services INRISE SA sont convoqués à une AGE au siège de la société sise au 64 Rue d'Iran Lafayette Tunis et ce le jeudi 27 août 2020 à 12h.

La présente convocation est effectuée conformément à l'article 28 des statuts.

L'ordre du jour de la réunion :

1. Regroupement en une seule personne des attributions du président du conseil d'administration et du directeur général, soit modifier l'article 22 des statuts.

2. Changement et Transfert du siège social de la société.

2020401532SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Actia Engineering Services

Société SA

I.F. : 925641WAM

CNSS : 00340 992-37

Siège social : Zl Chotrana II rue Newton 2088 Ariana

Messieurs les actionnaires de A.E.S sont convoqués à se réunir en assemblée générale ordinaire le 17 septembre 2020 à 9h à son siège social pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du bilan et des comptes de résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice 2019 et les conventions visées par l'article 200 du code des sociétés commerciales.

- Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration pour l'exercice 2019.

- Affectation des résultats

- Quitus aux administrateurs

- Renouvellement des Mandats des Administrateurs.

2020401544SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire de

CIPI ACTIA S.A.

Compagnie Internationale de Promotion Industrielle Actia

Productions Electroniques

Siège social : Zone Industrielle de la Charguia II

2, Rue des Entrepreneurs - 2035 Tunis - Carthage la Soukra Ariana

MF : 002758BAM000

N° Employeur CNSS : 052937-72

Messieurs les actionnaires de CIPI ACTIA sont convoqués à se réunir en assemblée générale ordinaire le 17 septembre 2020 à 10 H à son siège social pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du bilan et des comptes de résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice 2019 et les conventions visées par l'article 200 du code des sociétés commerciales.

- Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration pour l'exercice 2019.

- Affectation des résultats

- Quitus aux Administrateurs.

- Renouvellement des mandats des Administrateurs.

2020401545SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société «ACTIA TUNISIE»

I.F. : 1076472CAM

N° Employeur CNSS : 269930-76

Société S.A

Siège social : Zone Industrielle de la Charguia II Ariana

2, Impasse des Entrepreneurs - 2035 Tunis - Carthage

Messieurs les Actionnaires de la société ACTIA TUNISIE sont convoqués à se réunir en assemblée générale ordinaire le 17/9/2020 à 11 H à son siège social pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du bilan et des comptes de résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice 2019 et les conventions visées par l'article 200 du code des sociétés commerciales.

- Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration pour l'exercice 2019.

- Affectation des résultats

- Quitus aux Administrateurs

- Renouvellement des Mandats des Administrateurs.

2020401546SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

TUNISIE ENGINEERING ET CONSTRUCTION INDUSTRIELLE "T.E.C.I."

Société anonyme

Au capital de 9 000 000 DT

Siège Social : Centre Urbain Nord

Lotissement AFH n°4A - 1003 Tunis

Registre de commerce : B1127271997

Matricule fiscal : 014085 W/A/M/000

Suite à la décision du Conseil d'Administration du 21 juillet 2020, Messieurs les actionnaires de la Société TECI sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le mardi 8 septembre 2020 à 10 heures au Siège de la société, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Réduction du capital social de TECI

2. Modification de l'article 6 des statuts de TECI portant sur le capital social.

2020401549SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

TUNISIE ENGINEERING ET CONSTRUCTION INDUSTRIELLE - T.E.C.I.-

Société anonyme

Au capital social de 9000 000 DT

Siège social : Centre Urbain Nord

Lotissement AFH N°4A - 1003 Tunis

Registre de commerce : B1127271997

Matricule fiscal : 014085W/A/M/000

Messieurs les Actionnaires de la Société TECI sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 8 septembre 2020 à 11 h au siège de la Société sis au Centre Urbain Nord, Lotissement AFH - Lot A4 - 1003 Tunis, et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Affectation du résultat de l'exercice 2018.

Les documents requis par la loi sont à la disposition des actionnaires au siège de la Société.

2020401550SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Compagnie Franco-Tunisienne des Pétroles

Société anonyme

Au capital de 200.000 Dinars

Siège social : Immeuble la Palme, rue du Lac Constance, 1053, Les Berges du Lac, Tunis

Matricule fiscal : 0000170/T/N/M/000

Messieurs les Actionnaires de la Compagnie Franco-Tunisienne des

Pétroles sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 17 septembre 2020, à 11 heures 30 à l'hôtel "Concorde", sis aux Berges du Lac tel : 71961951, à l'effet de délibérer sur les questions portées sur l'ordre du jour suivant :

1. Entérinement du retard pour la tenue de l'assemblée générale ordinaire pour l'année 2019.

2. Approbation de cooptation de (4) nouveaux administrateurs au Conseil d'Administration de la Compagnie Franco-Tunisienne des Pétroles (CFTP).

3. Approbation des rapports de gestion et des états financiers à titre de l'exercice 2019 et lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes.

4. Quitus aux administrateurs du Conseil d'Administration.

5. Renouvellement de mandat du commissaire aux comptes.

6. Affectation du résultat pour l'exercice 2019.

7. Fixation du montant des jetons de présence.

8. Pouvoirs.

2020401554SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

MITIGAN CREDIT & INSURANCE BUREAU

Société anonyme

Capital social : 5.100.000 Dinars

Siège social : Résidence des Ambassadeurs, Bloc 4.1.2, Immeuble A, Rue de la Feuille d'Erable, les Jardins du Lac II, 1053 Tunis

Identifiant Unique : 1431482M

CNSS : 574828-04

Le Conseil d'Administration de la Société MITIGAN CREDIT & INSURANCE BUREAU, réuni le 28 juillet 2020, a décidé de convoquer l'assemblée générale ordinaire pour le 01 septembre 2020, à 13 heures au siège social de la société, situé à la Résidence des Ambassadeurs, Bloc 4.1.2, Immeuble A, Rue de la Feuille d'Erable, 1053 les Jardins du Lac II, Tunis, et ce afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice 2019

2. Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019 et approbation des états financiers de l'exercice 2019

3. Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2019

4. Nomination de nouveaux administrateurs

5. Approbation des conventions réglementées

6. Pouvoirs à conférer aux fins des formalités.

2020401558SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

MITIGAN

Société anonyme

Capital social : 3.426.000 Dinars

Siège social : Résidence des Ambassadeurs, Bloc 4.1.2, Immeuble A, Rue de la Feuille d'Erable, les Jardins du Lac II, 1053 Tunis

Identifiant Unique : 1317711P

CNSS : 674149-06

Le Conseil d'Administration de la Société MITIGAN, réuni le 28 juillet 2020, a décidé de convoquer l'assemblée générale ordinaire pour le 01 septembre 2020, à 14 heures au siège social de la société, situé à la Résidence des Ambassadeurs, Bloc 4.1.2, Immeuble A, Rue de la Feuille d'Erable, 1053 les Jardins du Lac II, Tunis, et ce afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'administration relatif à l'exercice 2019.

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019 et approbation des états financiers de l'exercice 2019.

3. Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2019.

4. Approbation des conventions réglementées.

5. Pouvoirs à conférer aux fins des formalités.

2020401559SANB3

Convocation des actionnaires

Société "FERZ SA"

Capital social : 450.000DT

Siège social : Zone Industrielle El Mghira Tunis

MF : 1068423 W/A/000

Le Conseil d'Administration de la Société FERZ SA convoque les actionnaires à assister à l'AGO et l'AGE qui se tiendront le vendredi 28 août 2020 respectivement à 11H et à 11h30 mn au siège de la société pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- AGO à 11h :

1. Lecture et approbation, le cas échéant, du rapport annuel sur la gestion de la société relatif à l'exercice 2019.

2. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2019

3. Approbation, le cas échéant, des états financiers de l'exercice 2019

4. Affectation du résultat de l'exercice 2019.

5. Approbation le cas échéant des conventions réglementées prévues à l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et autres opérations connexes

6. Quitus aux membres du conseil d'administration et le directeur général pour leur gestion de l'exercice 2019.

7. Question diverses

8. Pouvoir pour accomplissement des formalités.

2- AGE à 11h30 :

1- Adoption le cas échéant du principe de la fusion des sociétés FERZ et SIPP et leur absorption par la société Tunisie OUATE

2- Etablissement d'un projet des sociétés Ferz et SIPP avec Tunisie Ouate

3- Délégation des pouvoirs pour les besoins des formalités.

2020401562SANB3

Convocation des actionnaires

Société «SIPP» SA

Capital social : 7.400.000DT

Siège social : Zone Industrielle Enfidha

MF : 496651H/A/M/000

Le Conseil d'Administration de la Société SIPP SA, convoque les actionnaires à assister à l'AGO et l'AGE qui se tiendront le vendredi 28 août 2020 respectivement à 10H et à 10h30 mn au siège de la société pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- AGO à 10h :

1. Lecture et approbation, le cas échéant, du rapport annuel Sur la gestion de la société relatif à l'exercice 2019.

2. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2019

3. Approbation, le cas échéant, des états financiers de l'exercice 2019

4. Affectation du résultat de l'exercice 2019.

5. Approbation le cas échéant des conventions réglementées prévues à article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et autres opérations connexes

6. Quitus aux membres du conseil d'administration et le directeur général pour leur gestion de l'exercice 2019.

7. Désignation des membres du Conseil d'administration pour les exercices 2020, 2021et 2022

8. Questions diverses

9. Pouvoir pour accomplissement des formalités

2- AGE à 10H30 :

3- Adoption le cas échéant du principe de la fusion des sociétés FERZ et SIPP et leur absorption par la société Tunisie OUATE

4- Etablissement d'un projet des sociétés Ferz et SIPP avec Tunisie Ouate

5- Délégation des pouvoirs pour les besoins des formalités.

2020401567SANB3

Convocation des actionnaires

Société «PACO» SA

Capital social : 1.000.000DT

Siège social : 19 rue d'Allemagne 1000 - Tunis

MF : 723520Q/A/M/000

Le Conseil d'Administration de la Société «PACO» SA, convoque les actionnaires à assister à l'assemblée générale ordinaire et extra ordinaire qui se tiendront le vendredi 28 août 2020 respectivement à 12H et à 12h30 au siège de la société pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Assemblée générale ordinaire 12H :

1. Lecture et approbation, le cas échéant, du rapport annuel sur la gestion de la société relatif à l'exercice 2019.

2. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2019

3. Approbation, le cas échéant, des états financiers de l'exercice 2019 et des conventions règlementées.

4. Affectation du résultat de l'exercice 2019.

5. Approbation le cas échéant des conventions réglementées prévues à l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et autres opérations connexes

6. Quitus aux membres du conseil d'administration et le directeur général pour leur gestion de l'exercice 2019.

7. Désignation des membres du Conseil d'administration pour les exercices 2020, 2021 et 2022

8. Questions diverses

9. Pouvoir pour accomplissement des formalités.

2) Assemblée générale extraordinaire 12h30 :

1- Décision de l'AGE à l'effet de statuer sur la continuité de la société conformément de l'article 388 du CSC

2- Pouvoir pour accomplissement des formalités.

2020401568SANB3

Convocation des actionnaires

Société «Tunisie Ouate» SA

Capital social : 22.000.000DT

Siège social : Zone Industrielle Enfidha

MF : 019987ZAM000

Le Conseil d' Administration de la Société Tunisie Ouate SA, convoque les actionnaires à assister à l'AGO et l'AGE qui se tiendront le vendredi 28 août 2020 respectivement à 9H et à 9h30mn au siège de la société pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- AGO à 9h :

1. Lecture et approbation, le cas échéant, du rapport annuel sur la gestion de la société relatif à l'exercice 2019.

2. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2019

3. Approbation, le cas échéant, des états financiers de l'exercice 2019

4. Affectation du résultat de l'exercice 2019,

5. Approbation le cas échéant des conventions réglementées prévues à l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et autres opérations connexes

6. Quitus aux membres du conseil d'administration et le directeur général pour leur gestion de l'exercice 2019.

7. Questions diverses

8. Pouvoir pour accomplissement des formalités.

2- AGE à 9H30 :

3- Adoption le cas échéant du principe de la fusion des sociétés FERZ et SIPP et leur absorption par la société Tunisie OUATE

4- Etablissement d'un projet des sociétés Ferz et SIPP avec Tunisie Ouate

5- Délégation des pouvoirs pour les besoins des formalités.

2020401569SANB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale ordinaire de la société mutuelle

de base des services agricoles Ras Jebel (SMBSA-RAS JEBEL)

Relative à l'exercice 2019

MF : 007153/Y/N/M/000

CNSS : 034787-61

Le président du conseil d'administration de la société susvisée invite tous les adhérents à assister à la réunion de l'AGO relative à l'exercice 2019 qui se tiendra au siège de la société mutuelle km2 route de Metline Ras Jebel. Le 4/9/2020 à 16 h, et en cas d'absence du quorum la réunion se tiendra le 25/9/2020 dans sa 2ème convocation à la maison des jeunes Ras Jebel à 16 h.

L'ordre de jour de cette AGO est fixé comme suite :

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'activité de l'entreprise durant l'exercice 2019.

- L'examen et la discussion des états financiers relatifs à l'exercice 2019.

- Lecture du rapport du commissaire aux comptes au titre de l'année 2019.

- Présentation du projet de résolution en vue de leur discussion et approbation.

- Election des membres du conseil d'administration (24 août 2020 fin délais d'acceptation de candidature au conseil d'administration)

- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'année 2019

- Questions diverses.

2020T00722SODB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 01/9/2020

Société «SMCASM»

Capital social : 72 000 dinars

Siège social : 06, Rue de l'Assistance Alain Savary

1003 cité El Khadhra Tunis

Matricule fiscal : 1496933Y/N/M/000

Messieurs les associés de la société «SMCASM» sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire de la société qui se tiendra le mardi 01/9/2020 à 10 heures du matin au siège de la société sis à : 06, Rue de l'assistance Alain Savary 1003 Cité El Khadhra Tunis, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Constatation de la libération du capital et approbation des modalités de cette libération.

- Finalisation de location des espaces à exploiter et démarrage de l'activité de la société.

- Examen de la composition du conseil d'administration de la société.

- Nomination d'un commissaire aux comptes.

- Questions diverses.

La présence personnelle de l'associé est souhaitable, mais en cas d'empêchement chaque associé peut délivrer un mandat de représentation à un autre associé.

2020T00729SODB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Nom de la société : Société mutuelle centrale des Héliciculteurs

Forme juridique : Société mutuelle centrale de service agricole

M.F : 1227893L/N/M/000

R.C : C0411592012

La Société mutuelle centrale de service agricole «SMH» annonce la tenue de son assemblée générale ordinaire, et ce, le 7-9-2020 à 10h sise à station de transformation des escargots, km 24 route Zaghouan, el Mhamdia 1145, Ben Arous.

L'ordre du jour postera sur :

1- Activité de la société

2- Désignation de commissaire aux comptes

3- Mise à jour de la liste des adhérents

4- Approbation des nouveaux adhérents

5- Acceptation des nouvelles candidatures pour le nouveau bureau du conseil d'administration

6- Election du bureau de conseil d'administration

7- Approbation de règlement intérieur de la société.

2020R01832SODB3

Convocation d'une assemblée générale

SOCIETE MUTUELLE SERVICE AGRICOLE "EL KHIR"

M.F : 1309197X

Le conseil d'administration de la société Mutuelle service Agricole «EL KHIR» convoque l'assemblée générale ordinaire pour se réunir le 7 septembre 2020 à 10 heures du matin au siège de l'union régionale des agriculteurs à Kairouan pour débattre de l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport d'activité de l'année 2019.

- Lecture et approbation des états financiers de l'année 2019.

- Quitus aux administrateurs

- Approbation de cession d'actions

Tout adhérent peut consulter les procès-verbaux du conseil d'administration et les états financiers relatifs à l'exercice 2019 au siège de la société durant les huit jours avant le jour de l'assemblée.

2020S00775SODB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société "OASIS VOLAILLES"

Société mutuelle de base de services agricoles

Siège social : Avenue Salah Eddine el Ayoubi 6011 Gabès

Capital social : 60.000dt

MF : 1489912/A/P/M/000

Les adhérents de la société mutuelle de base de service agricoles "OASIS VOLAILLES" sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 5 septembre 2020 à 10h du matin au siège de la société pour examiner l'ordre du jour suivant :

1- Ratification du retard de la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

2- Examen des rapports du conseil d'administration sur la gestion d'exercice 2019.

3- Lecture des états financiers d'exercice 2019.

4- Lecture de rapport du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2019.

5- Approbation de rapport d'activité et des états financiers relatifs à l'exercice 2019.

6- Affectation du résultat d'exercice 2019,

7- Quitus aux administrateurs pour leur gestion à titre d'exercice 2019.

8- Approbation de l'admission d'un nouvel adhérent.

Les documents de l'assemblée générale seront disponibles au siège de la société pour consultation dans les délais règlementaires.

2020X00974SODB3

DIVERS

Avis au public

Perte Titre Foncier

Mme Hlima Bent Mokhtar Ben Ali Arfaoui titulaire de la carte d'identité Nationale n°00488919 délivrée le 15/8/2011 annonce la perte du l'acte de propriété n°7868 de titre foncier n°156702 Tunis située à la rue n°2 cité Basli Beb Souika Tunis.

2020R01796DIVD2

MINISTERE DE L'ENERGIE, DES MINES

ET DE LA TRANSITION ENERGETIQUE

Direction générale de l'électricité

Et des énergies renouvelables

Avis d'enquête

(Conformément au décret n° 84-793 du 6 juillet 1984)

Dans le cadre du développement de l'infrastructure gazière, la Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz projette de réaliser un pipeline de transport de gaz afin d'assurer l'approvisionnement en gaz naturel à la ville de Tataouine, d'une longueur d'environ 62 km reliant le poste de sectionnement du gazoduc «Gabès - Zarzis - Djerba» à Ghrabet au poste de détente à installer à la ville de Tataouine en passant par l'unité de traitement du gaz à Tataouine qui sera réalisée par l'Entreprise Tunisienne d'Activités Pétrolières.

Le dossier technique relatif à ce projet, comportant la liste des propriétés privées concernées par le passage de ce pipeline, est mis à la disposition du public, au siège des gouvernorats de Médenine et Tataouine, à partir de la parution du présent avis d'enquête et jusqu'à l'expiration d'un délai de 15 jours à compter de son insertion au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Les intéressés peuvent prendre connaissance de ce dossier et déposer leurs observations ou réclamations éventuelles aux sièges desdits gouvernorats, ou les adresser directement au ministère de l'énergie, des mines et de la transition énergétique (direction générale de l'électricité et des énergies renouvelables).

2020R01801DIVD2

Avis d'enquête

(Conformément au décret n°84-793 du 6 juillet 1984)

Dans le cadre du développement de l'infrastructure gazière, la Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz projette de réaliser un pipeline de transport de gaz d'une longueur totale d'environ 110.5 km. Son point de départ se situe au poste de sectionnement PS8 du gazoduc Transtunisien gouvernorat de Kairouan tout en arrivant aux postes des détentes gaz de Sidi Bouzid et de Sbeitla gouvernorat de Kasserine. Ce gazoduc permettra de desservir les

villes de Sidi Bouzid, Lessouda, Jelma, Sbeitla, Hajeb El Ayoun et leurs zones industrielles en gaz naturel.

Le dossier technique relatif à ce projet, comportant la liste des propriétés privées concernées par le passage de ce pipeline, est mis à la disposition du public, au siège des gouvernorats de Kairouan, Sidi Bouzid et Kasserine, à partir de la parution du présent avis d'enquête et jusqu'à l'expiration d'un délai de 15 jours à compter de son insertion au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Les intéressés peuvent prendre connaissance de ce dossier et déposer leurs observations ou réclamations éventuelles aux sièges desdits gouvernorats, ou les adresser directement au ministère de l'énergie, des mines et de la transition énergétique (direction générale de l'électricité et des énergies renouvelables).

2020R01802DIVD2

Avis d'enquête

(Conformément au décret n°84-793 du 6 juillet 1984)

Dans le cadre du développement de l'infrastructure gazière, la Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz projette de réaliser un pipeline pour alimenter en gaz naturel la technopole de Monastir et les centrales électriques de Sousse.

Le dossier technique relatif à ce projet, comportant la liste des propriétés privées concernées par le passage de ce pipeline, est mis à la disposition du public, au siège des gouvernorats de Sousse et Monastir, à partir de la parution du présent avis d'enquête et jusqu'à l'expiration d'un délai de 15 jours à compter de son insertion au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Les intéressés peuvent prendre connaissance de ce dossier et déposer leurs observations ou réclamations éventuelles aux sièges desdits gouvernorats, ou les adresser directement au ministère de l'énergie, des mines et de la transition énergétique (direction générale de l'électricité et des énergies renouvelables).

2020R01803DIVD2

Amendement de règlement général des concours

PROMOSPORT publié au Journal Officiel de la

République Tunisienne n°60 du 20 mai 2017

Article premier :

Sont abrogées les dispositions des paragraphes 3.3, 4.3, et 5.3 de l'article 3 «Organisation des concours et proclamation des résultats» de règlement général des concours PROMOSPORT publié au journal officiel de la République Tunisienne n°60 du 20 mai 2017, et remplacés par les dispositions suivantes :

3.3 (Nouveau)- Si une rencontre inscrite à la grille du concours a été reportée, la détermination de la colonne gagnante ainsi que la déclaration des bulletins gagnants sera effectuée comme suit :

a- Si une rencontre est reportée à une date indéterminée, elle sera automatiquement annulée de la dite grille.

b- Si une rencontre est reportée à une date qui dépasse les soixante (60) jours, elle sera déclarée comme annulée de la dite grille.

c- Si des rencontres sont reportées à une date déterminée ne dépassant pas les soixante (60) jours, la proclamation des résultats s'effectuera sur la base des douze résultats des rencontres restantes.

3.4 (Nouveau)- Dans le cas où la date d'une rencontre ou plus est avancée par les autorités compétentes, la Société Promosport se réserve le droit, de l'annuler de la grille. Toutefois, il est strictement obligatoire au parieur de remplir les cases relatives aux rencontres annulées pour que la lecture et l'enregistrement des pronostics puissent être faits selon les normes techniques exigées.

3.5 (Nouveau)- Dans le cas où une rencontre ou plus jusqu'au six (06) inscrites à la grille du concours ont été annulées par les autorités compétentes, la détermination de la colonne gagnante et la déclaration des résultats seront effectuées sur la base des rencontres restantes prévues dans la grille. Toutefois le parieur doit remplir les cases afférentes aux rencontres annulées par un des symboles terminologiques pour que la lecture et l'enregistrement des pronostics puissent être faits selon les normes techniques exigées.

Dans le cas où l'annulation concerne plus que six (06) rencontres inscrites à la grille, la société "Promosport" décide automatiquement l'annulation de l'intégralité du concours et convoque les parieurs pour la récupération de la valeur de leurs participations de la part des points de vente concernés dans un délai ne dépassant pas les soixante (60) jours de la date de la prise de décision.

Article 2 :

Sont abrogées les dispositions des paragraphes 4.2 et 4.3 de l'article 4 «Détermination et distribution des gains» de règlement général des concours PROMOSPORT publié au journal officiel de la République Tunisienne N°60 du 20 mai 2017.

4.2 (Nouveau)- La part réservée aux gagnants est fixée à 40% des recettes provenant des pronostics de chaque concours après déduction de 5% au profit du "Fond de soutien des concours" tel que stipulé à l'article précédent.

Plus d'un compte de dépôt indépendant l'un de l'autre au titre des concours organisés peut être ouvert par la société.

La cagnotte sera répartie ainsi qu'il suit :

- 13 réponses exactes lorsque toutes les rencontres programmées dans la grille aient en lieu.

- 12 réponses exactes au cas où une rencontre inscrite dans la grille a été reportée ou annulée.

- 11 réponses exactes au cas où deux rencontres insérées dans la grille ont été annulées.

- 10 réponses exactes au cas où trois rencontres insérées dans la grille ont été annulées.

9 réponses exactes au cas où quatre rencontres insérées dans la grille ont été annulées.

- 8 réponses exactes au cas où cinq rencontres insérées dans la grille ont été annulées.

- 7 réponses exactes au cas où six rencontres insérées dans la grille ont été annulées.

4.3 (Nouveau)- Les parts des gagnants sont distribuées au prorata des colonnes gagnantes et ne sont pas distribuées si la somme des colonnes gagnantes est inférieure à 10 Dinars Tunisiens.

Article3 : les dispositions des paragraphes 3.3 (nouveau), 3.4 (nouveau) 3.5 (nouveau) de l'article 3, 4.2 (nouveau) et 4.3 (nouveau) de l'article 4 du règlement général des concours promosport sont applicables sur les concours organisés à partir du 1er août 2020.

2020R01813DIVD2

Prolongation de la période d'observation

SOCIETE REGIONALE D'INDUSTRIE LAITIERE (SORIL)

Société anonyme

Route de Gabès - Koutine 4121

Numéro d'immatriculation au registre de commerce : B7971

Identifiant Fiscal : 07971 BAM 000

Numéro d'affiliation à la CNSS : BAM07971

Suivant décision du Président du Tribunal de Première Instance de Médenine en date du 23/7/2020 dans l'affaire n°53, il a été décidé la prolongation de la période d'observation concernant le Société Régionale d'Industrie Laitière (SORIL) pour une durée de trois mois à compter du 25 août 2020.

2020R01821DIVD2

Avis de perte

Mme Khaddouja Bent Chaabéne Zrelli déclare qu'elle a perdu le titre foncier n°15/2768 daté le 10 décembre 2008 du 56283 Monastir d'après une certificat de perte de la garde nationale de Téboulba daté le 23 janvier 2020 (n°71).

2020S00764DIVD2

Vente des matériels

Sur demande de Mr Nebil hadji le comptable et liquidateur de la société ital public tunisie située à la route de Sousse Sahline titulaire de l'identifiant unique n°0998353. L'huissier notaire à Monastir maître Adel Menzli met à la vente aux enchères publiques un transformateur électrique marque SACEM 630V. La vente aura lieu le lundi 24/8/2020 à 10H du matin à l'adresse indiquée. La mise à prix est fixée de (29.000.000d) outre les frais et la livraison est immédiate.

2020S00774DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Atef Ben Najib Belfguira déclare qu'il a perdu son titre de propriété d'une terre d'une superficie de 8000 m² environ située à Agerba El Amra Sfax limitée par Ahmed Chetwi de l'est par Ali Chahlaoui de sud et de l'ouest par passage du nord, daté le premier juin 2015 et qu'il prétend avoir un nouveau titre qui remplace le premier preuve de sa propriété.

Celui qui prétend avoir un droit à la dite propriété doit inscrire son opposition au bureau du notaire Trichili Noureddine à Jebeniana Sfax dans un délai de 70 jours à partir de cette annonce.

2020X00953DIVD2

Déclaration de perte

M. Hatem Ben Muhammad Ben Ayad annonce qu'une redevance appartenant à mon défunt père Mohammed Ben Salim Ben Ayad de la propriété représentée dans un terrain de 1201,50 mètres carrés située à Sfax route Edaiare a été perdue et il a l'intention d'en extraire un deuxième exemplaire original de lui. Mr. Arafat Houidi a amendé un témoignage à Sfax et l'objet est basé sur l'approche de Sidi Bel Hassen Sfax dans un délai ne dépassant pas soixante-dix jours à compter de la date de publication au pionnier officiel de la République Tunisienne et n'accepte aucune objection après ledit délai.

2020X00963DIVD2

Perte de titre de propriété

Monsieur Mourad Ben Mohamed Ben Mohamed Ben Amor CIN 01265933 délivrée le 22/4/2019 sis à rue Bourguiba Zanket 11 n°1 Gremda Sfax déclare avoir perdu l'original de son titre de propriété soit le contrat rédigé par les notaires Sami Sellami et Sadak Khlif le 6/01/1994 enregistré à la recette des finances de Sfax le 12/01/1994 reçu n°189 prouvant sa propriété d'un terrain agricole planté de 25 pieds d'oliviers sur 8 rangs et 4 poulaillers, un puits, une maison et un dépôts, sa superficie est de 17314 m².

Le terrain fait partie de la parcelle n°35 du plan de morcellement du titre foncier n° 54875 Sfax sis à route Gabès km 24 Sfax.

Le terrain est borne au sud par Zouhir Miladie et Hafedh Sahnoun à l'est rue commune au Nord par rue à l'ouest héritiers Omar Labiadh, Le titre indiqué est perdu, toute opposition doit être faite dans les 70 jours qui suivent l'insertion de cette annonce au JORT chez Maître Ayadi Mohamed avocat 7 rue Ali Bech Hamba immeuble Kchaou 2ème étage Sfax.

2020X00987DIVD2

Perte de titre de propriété

Monsieur Trigui Mustapha CIN 05270214 déclare avoir perdu les originaux de ses titres de propriété soit :

1) Le contrat rédigé par les notaires Ahmed Jbir et Mohamed Chaabouni le 7/01/1989 enregistré à la recette des finances de Sfax le 9/01/1990 reçu n°107 prouvant sa propriété d'un terrain nord de 771.92 m² de superficie sis à route de Tunis Sakiet Ezzit Zanket Mziou Sfax borné au sud par le reste de la propriété et Chedly Trigui à l'ouest héritiers Mansour Trigui et Abd Waheb Trigui, au nord rue, à l'ouest héritiers Chedly Trigui.

2) Le contrat rédigé par les mêmes notaires le 13/02/1989 enregistré à la recette des finances de Sfax le 12/10/1992 reçue n°4645, prouvant sa propriété de le parcelle sise à Zanket Mziou Sakiet Ezzit Sfax borné au sud Zankat et le reste de la propriété, à l'est Abd El Waheb Trigui, au nord et à l'ouest Mustapha Trigui au surface est de 929,85 m² et sur laquelle et battu un villa de 4 chambres et cuisine.

3) Le contrat rédigé par les mêmes notaires le 17/3/1990 enregistré à la recette des finances de Sfax le 15/10/1990 reçu n°04697 prouvant sa propriété de la construction composée de 2 chambres un lot de terrain, la surface de la construction est de 219 m², sise à Zanket Mziou Sakiet Ezzit Sfax borné au sud par Zanket Mziou et Mustapha Trigui à l'est et au nord par Mustapha Trigui, à l'ouest par héritiers Chadly Trigui.

Les trois titres indiqués sont perdus, toute opposition doit être faite dans les 70 jours qui suivent l'insertion de cette annonce au JORT chez Maître Ayadi Mohamed avocat 7 rue Ali Bech Hamba immeuble Kchaou 2ème étage Sfax.

2020X00988DIVD2

Rectificatifs

Rectificatif

Le Journal Officiel n°52 de 2020 avec le numéro d'annonce R01703 lire le secrétaire général Mohamed Nafeti à la place de secrétaire général Mohamed Nefzi.

2020R01778RECZ9